



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération	5
C. Coopération entre les missions de la région	8
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
II. Ressources financières	42
A. Vue d'ensemble	42
B. Contributions non budgétisées	43
C. Gains d'efficience	43
D. Taux de vacance de postes	44
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	45
F. Formation	46
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	47
H. Services de détection de mines et de déminage	48
I. Projets à effet rapide	49



III. Analyse des variations	50
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	54
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne	55
A. Assemblée générale	55
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	58
C. Comité des commissaires aux comptes	64
D. Bureau des services de contrôle interne	65
Annexes	
I. Définitions	67
II. Organigrammes	69
III. Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies	73
Carte	83

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 586 158 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 192 observateurs militaires, 9 395 membres des contingents, 555 membres de la Police des Nations Unies, 1 000 membres des unités de police constituées, 451 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 6 emplois de temporaire), 822 agents recrutés sur le plan national (dont 14 emplois de temporaire), 189 Volontaires des Nations Unies et 42 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composantes (conditions de sûreté et de sécurité; action humanitaire et droits de l'homme; consolidation de la paix; maintien de l'ordre; appui). Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11)	Montant alloué ^a (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	244 436,8	300 348,4	291 346,7	(9 001,7)	(3,0)
Personnel civil	109 711,3	122 172,5	113 011,3	(9 161,2)	(7,5)
Dépenses opérationnelles	197 334,8	223 440,5	181 800,2	(41 640,3)	(18,6)
Montant brut	551 482,9	645 961,4	586 158,2	(59 803,2)	(9,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	11 243,8	11 504,3	9 552,5	(1 951,8)	(17,0)
Montant net	540 239,1	634 457,1	576 605,7	(57 851,4)	(9,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	551 482,9	645 961,4	586 158,2	(59 803,2)	(9,3)

^a Y compris des crédits d'un montant de 486 726 400 dollars et de 159 235 000 dollars, ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/294 et 66/242, respectivement pour financer le fonctionnement de l'ONUCI.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volon-taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Obser-vateurs électo-raux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	25	16	–	1	–	–	42
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	27	16	–	1	–	–	44
Composantes											
Conditions de sûreté et de sécurité											
Effectif approuvé 2011/12	192	9 535	–	–	26	9	–	21	–	–	9 783
Effectif proposé 2012/13	192	9 395	–	–	26	9	–	21	–	–	9 643
Action humanitaire et droits de l'homme											
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	32	73	–	34	8	–	147
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	32	73	–	34	8	–	147
Consolidation de la paix											
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	26	108	25	169	–	–	328
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	26	108	–	14	–	–	148
Maintien de l'ordre											
Effectif approuvé 2011/12	–	–	595	820	25	25	–	5	34	–	1 504
Effectif proposé 2012/13	–	–	555	1 000	25	25	–	5	34	–	1 644
Appui											
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	310	577	44	123	–	–	1 054
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	309	577	20	114	–	–	1 020
Total											
Effectif approuvé 2011/12	192	9 535	595	820	444	808	69	353	42	–	12 858
Effectif proposé 2012/13	192	9 395	555	1 000	445	808	20	189	42	–	12 646
Variation nette	–	(140)	(40)	180	1	–	(49)	(164)	–	–	(212)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats prévus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). Dans sa résolution 2000 (2011), le Conseil a prorogé le mandat de l'ONUCI jusqu'au 31 juillet 2012, et décidé que l'effectif autorisé de la composante militaire restera de 9 792 membres, dont 9 600 militaires du rang et officiers – parmi lesquels 2 400 hommes supplémentaires autorisés par les résolutions 1942 (2010) et 1967 (2011) – et 192 observateurs militaires; que l'effectif autorisé de la composante de police restera de 1 350 agents, et que les 8 agents des douanes précédemment autorisés seraient maintenus. Le Conseil a en outre autorisé une augmentation du personnel de police opérant à titre individuel à hauteur de 205 conseillers, qui serait compensée par un ajustement des effectifs militaires et policiers de l'ONUCI.

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général, consistant à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés en suivant les composantes du mandat confié à l'ONUCI (conditions de sécurité et de sûreté, action humanitaire et droits de l'homme, consolidation de la paix, maintien de l'ordre et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2011/12 est analysée au niveau de chaque composante.

5. Le quartier général de l'ONUCI est situé à Abidjan mais l'Opération dispose également de deux bureaux régionaux, à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest), et d'une base avancée de soutien logistique, à Yamoussoukro.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération

6. Les activités de consolidation de la paix se sont accélérées à la sortie de la crise ayant fait suite à l'élection présidentielle en octobre et novembre 2010 et avec la tenue des élections législatives du 11 décembre 2011. Les élections législatives, qui ont été menées à bien à l'exception de deux circonscriptions, ont marqué une étape importante vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Des progrès considérables ont été réalisés en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale et le pays revient à la normale. L'Assemblée nationale a tenu sa première réunion en mars 2012, et les élections locales devraient avoir lieu vers la fin de l'année, ce qui pourrait offrir l'occasion d'élargir l'espace politique et de renforcer l'administration locale. Cependant, les conditions de sécurité demeurent précaires et la Côte d'Ivoire continue de courir des risques et de subir des menaces graves qui pourraient déstabiliser le pays. Un grand nombre des causes profondes du conflit subsistent et,

étant donné que la crise postélectorale a lourdement pesé sur les capacités nationales qui ne seront peut être pas pleinement reconstituées d'ici à la fin du premier semestre de 2012, la situation sur les plans de la sécurité et de l'aide humanitaire ainsi que dans le secteur sociopolitique, en particulier dans l'ouest du pays, qui est très instable, et dans les zones exposées à la porosité des frontières, demeure préoccupante. Il est donc indispensable que l'ONUCI et les organismes des Nations Unies en général continuent d'apporter leur appui, conformément aux priorités énoncées dans la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité.

7. Afin de compenser le déploiement de 205 conseillers de la police, l'Opération a revu à la baisse l'effectif des contingents et, parallèlement, augmenté du même nombre l'effectif de la police, conformément à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité. En conséquence, le projet de budget pour l'exercice 2012/13 prévoit le déploiement de 9 395 militaires, 192 observateurs militaires, 555 membres de la Police des Nations Unies (dont 205 conseillers) et 1 000 membres des unités de police constituées. Les contingents seront déployés dans 63 camps dans l'ensemble du pays, une attention particulière étant accordée au secteur ouest où six nouveaux camps ont été créés pendant l'exercice 2011/12.

8. Les personnels en tenue seront déployés dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire à raison de 38 % dans le sud, 27 % dans l'est et 35 % dans l'ouest. Les 63 camps répartis dans tout le pays demeureront pleinement opérationnels pendant l'exercice 2012/13 et seront dotés d'un personnel civil et en tenue conformément à la politique visant à accroître la présence de l'Opération sur le terrain, comme indiqué plus haut. L'Opération aura besoin de huit hélicoptères et de trois avions pour mener ses opérations et continuera de partager l'usage d'un avion avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour assurer la relève des contingents. En outre, plus de 130 hélistations ainsi que les capacités d'intervention en cas d'urgence seront maintenues.

9. Les activités de désarmement, démobilisation et réintégration resteront un des principaux domaines d'action de l'Opération et nécessiteront des efforts continus dans les huit lieux de rassemblement qui auront été établis pendant l'exercice 2011/12. À cet égard, l'Opération continuera de fournir un appui technique au Gouvernement, en particulier à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, de contribuer à la mise en œuvre des programmes et d'assurer la coordination avec les partenaires œuvrant pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réadaptation. Le programme de lutte contre la violence au sein des collectivités continuera de cibler ceux qui sont les plus touchés par le conflit afin de reconstruire les communautés. L'Opération aidera en outre le Gouvernement à continuer d'appliquer des mesures de désarmement civil dans le cadre des activités de collecte des armes menées en collaboration avec les autorités nationales et les partenaires. D'autres activités prévues dans les domaines de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et des affaires civiles seront maintenues pour soutenir le système de justice ainsi que les projets à effet rapide, ce qui supposera une étroite coopération avec les autorités locales dans l'ensemble du pays, que le renforcement de la présence sur le terrain devrait rendre plus efficace.

10. L'ONUCI passera constamment en revue le déploiement de ses forces spécialisées, de son matériel et de ses plates-formes pour lutter efficacement contre les menaces pesant sur le pays et assurer la protection de son personnel et de ses installations. Les menaces pour la sécurité du personnel de l'ONU et d'autres

organismes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales affiliées sont actuellement les crimes à main armée et les cambriolages ainsi que le banditisme de grand chemin le long des grands axes routiers. Le secteur ouest demeure instable, marqué par la violence, qu'elle soit ethnique ou associée à des différends fonciers. L'Opération aura besoin d'une force d'intervention rapide renforcée ainsi que de patrouilles en zone urbaine et de patrouilles motorisées afin de faire face à ces menaces.

11. Pendant son redéploiement sur le terrain, l'Opération continuera d'assurer la sécurité et la sûreté des installations et du personnel des Nations Unies, y compris des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales affiliées dans toutes les zones d'opérations du pays, en renforçant les mesures de sécurité et en utilisant de façon rationnelle et efficace les moyens existants pour faire face aux problèmes de sécurité et prévenir les menaces pendant la période de consolidation de la paix.

12. Le tableau des effectifs civils proposé comprend 1 462 postes (451 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 822 sur le plan national, ainsi que 189 Volontaires des Nations Unies). Il tient compte de la réaffectation d'un agent du Service mobile, de la création d'un poste P-5 et de la suppression de 213 emplois de temporaire (34 occupés par du personnel recruté sur le plan international et 15 par du personnel recruté sur le plan national, ainsi que 164 par des Volontaires des Nations Unies) qui avaient été approuvés à titre de renforts à la suite de la crise postélectorale et des élections pendant l'exercice 2011/12.

13. Le projet de budget pour 2012/13 fait apparaître une diminution de 9,3 % (59 803 200 dollars) des ressources nécessaires par rapport à l'exercice 2011/12. La réduction des crédits demandés à la rubrique Militaires et personnel de police est imputable à l'application de coefficients délais de déploiement pour le matériel appartenant aux contingents et le soutien logistique autonome compte tenu des tendances actuelles en matière de déploiement et de l'exclusion des crédits ouverts pour l'exercice 2011/12 au titre du versement d'un montant supplémentaire unique aux pays qui fournissent des contingents, et des unités de police constituées, conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne le personnel civil, la réduction des ressources demandées s'explique principalement par la suppression de 213 emplois de temporaire correspondant au personnel de renfort pendant la crise postélectorale et d'appui aux élections, qui n'est plus nécessaire en 2012/13, et par la cessation du versement de la prime de risque. À la rubrique Dépenses opérationnelles, les ressources prévues sont moins élevées du fait de la réduction du coût des installations et des infrastructures, amplement couvert dans le budget pour l'exercice 2011/12, et des achats modestes d'équipements nouveaux et de matériel de remplacement; de la diminution des coûts garantis liés à la location et à l'exploitation du parc d'aéronefs de l'Opération comme suite au remplacement de deux avions par des avions plus petits; à la suppression des services de deux hélicoptères; et à la réduction du nombre d'heures de vol en raison de l'achèvement des opérations électorales. La réduction des ressources nécessaires est en partie compensée par une augmentation des dépenses prévues au titre de la détection des mines et du déminage, du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et du personnel recruté sur le plan international principalement en raison de la révision du barème des traitements.

14. Au cours de l'exercice, la composante appui procédera à des améliorations tout en assurant la continuité des opérations et en prêtant son appui à l'exécution des tâches prescrites. Ainsi, la composante appui fournira des services fiables et économiques de téléphonie et de transmission de données dans toute la zone de l'Opération, achèvera les projets de rénovation et de reconstruction requis pour que l'Opération réponde aux normes minimales de sécurité opérationnelle, et que le matériel essentiel ayant atteint la fin de sa durée de vie utile puisse être remplacé.

15. Dans le but de réduire les dépenses opérationnelles, l'Opération a examiné les éléments très coûteux que représentent les voyages, la consommation de carburant pour les groupes électrogènes, les transports aériens et les dépenses connexes (droits d'atterrissage, redevances de manutention au sol, redevances aéroportuaires, etc.). L'objet de la restructuration du parc d'aéronefs était de faire en sorte qu'il corresponde aux besoins de l'Opération. Pour l'exercice 2012/13, il est proposé de supprimer un hélicoptère Mi-8 ainsi qu'un hélicoptère militaire A-109 à l'achèvement du processus électoral et de remplacer deux avions (1 B-757 et 1 DHC-7) par deux avions plus petits (1 B-757 et 1 B-200). L'Opération continuera de partager avec la MINUL l'utilisation de l'avion B-737.

16. Des facilités de formation interne d'un coût moindre par personne seront introduites dans la mesure du possible; toutefois, les ressources prévues au titre de la formation augmenteront du fait des nouvelles tâches confiées à l'Opération dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, des affaires civiles et de la réforme du secteur de la sécurité. Outre les réductions résultant de la restructuration du parc d'aéronefs, des gains d'efficacité seront réalisés grâce à des projets qui atténueront l'impact de l'Opération sur l'environnement, dont l'installation de systèmes d'alimentation en énergie solaire dans cinq bases d'opérations et de systèmes écologiques de traitement des eaux usées dans deux nouveaux camps. Par ailleurs, l'Opération exercera un contrôle plus strict de l'usage des services téléphoniques.

17. L'Opération cherchera aussi à réduire les dépenses opérationnelles en prolongeant la durée de vie utile du matériel, par exemple le matériel informatique et de télématique, réduisant ainsi les ressources nécessaires à l'achat de matériel de remplacement; en diminuant la consommation de carburant par suite du redéploiement de personnel du quartier général de l'Opération vers les bureaux locaux, réduisant ainsi les dépenses à prévoir au titre des déplacements à l'intérieur de la zone de l'Opération et d'une meilleure planification des transports, ainsi que des achats de pièces détachées. En outre, il est prévu de réduire la consommation de rations grâce à une meilleure gestion des stocks de rations qui prévoirait l'intégration des éléments civils et militaires de la composante appui et l'utilisation des rations de réserve.

C. Coopération entre les missions de la région

18. L'ONUCI continuera de renforcer sa coopération régionale avec la MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) sous les auspices de la Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de laquelle un certain nombre de questions administratives et logistiques sont examinées et des mesures prises afin de trouver des domaines de

coopération. C'est ainsi que l'ONUCI a continué de maintenir une liaison par satellite et un couloir hertzien avec la MINUL et de partager des moyens aériens pour la relève des contingents. De surcroît, pendant les élections présidentielles au Libéria, l'ONUCI y a déployé 120 militaires et 100 membres des unités de police constituées pendant une période de huit semaines. De plus, des réunions périodiques sur les mouvements transfrontières sont organisées pour assurer les échanges d'informations et la coordination concernant les questions de sécurité liées aux activités transfrontières, dont les mouvements d'armes, de personnes et de réfugiés. Ces dispositions permettent aux missions de la région d'exécuter leurs tâches de façon efficace et rationnelle. En outre, les représentants spéciaux du Secrétaire général et les hauts responsables des missions continueront à se rencontrer et à se concerter régulièrement avec les trois missions en Afrique de l'Ouest sur la situation politique et les conditions de sécurité dans la région et sur des questions d'intérêt mutuel, telles que les mouvements transfrontaliers de groupes armés irréguliers et d'armes. Des échanges d'informations auront lieu régulièrement au niveau opérationnel sur des questions telles que les droits de l'homme, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les affaires civiles, l'état de droit et la police.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

19. Fidèle au principe de l'unité d'action des Nations Unies, l'ONUCI continuera d'appliquer les directives stratégiques du cadre stratégique intégré, dont la toute dernière actualisation remonte à juillet 2011, et de poursuivre des activités programmées conjointement. En coopération avec l'équipe de pays, les fonds et les programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec le Gouvernement, l'ONUCI a parachevé l'élaboration du plan d'action prioritaire et obtenu l'approbation initiale du mécanisme de financement des interventions rapides d'un montant de 3 millions de dollars, ainsi que celle du plan prioritaire du Fonds pour la consolidation de la paix d'un montant de 7 millions de dollars.

20. On table sur le fait que les partenaires multilatéraux et bilatéraux continueront de fournir un appui au Gouvernement dans le domaine du développement économique et social. L'ONUCI, agissant en coordination avec les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, continuera d'aider les autorités ivoiriennes à améliorer la planification du développement et de la reconstruction en facilitant la révision et la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté 2009-2013, afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. On compte que les partenaires multilatéraux et bilatéraux continueront de jouer leur rôle de coordonnateurs et de fournir un appui au Gouvernement en matière d'annulation de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. L'équipe de pays des Nations Unies continuera d'appuyer la revitalisation économique grâce à des interventions visant à créer des emplois et à assurer des moyens d'existence à la population.

21. Pour ce qui est de la planification à long terme, l'équipe de pays des Nations Unies en Côte d'Ivoire est résolument acquise à l'application des dispositions du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2009-2013 et appuie pleinement le document de stratégie nationale de réduction de la

pauvreté portant sur la même période. Des arrangements institutionnels, tels que la création de bureaux extérieurs conjoints regroupant l'ONUCI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU à Guiglo et Korhogo, permettront de bénéficier de la mise en commun des ressources logistiques et d'obtenir les meilleurs résultats possibles sur le terrain. La formule sera retenue et reproduite dans la mesure du possible afin de soutenir les activités de renforcement des capacités dans les principaux domaines à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre de la présence accrue de l'ONUCI sur le terrain. Des informations sur les activités des organismes, programmes et fonds des Nations Unies au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en faveur de la Côte d'Ivoire figurent à l'annexe III du rapport du Secrétaire général, en date du 16 février 2011 (A/65/736).

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

22. Afin de faciliter la présentation des changements proposés sur le plan des ressources humaines, six domaines d'action possible ont été recensés pour ce qui concerne les effectifs. L'annexe I.A du présent rapport donne la définition des six catégories.

Direction exécutive et gestion

23. La direction générale et l'administration d'ensemble de la mission sont assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés pour 2011/12	1	2	2	2	1	8	7	–	15
Postes proposés pour 2012/13	1	2	3	2	2	10	7	–	17
Variation nette	–	–	1	–	1	2	–	–	2
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit									
Effectif approuvé 2011/12	1	–	3	1	1	6	3	–	9
Effectif proposé 2012/13	1	–	3	1	1	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction									
Postes approuvés pour 2011/12	1	–	2	–	1	4	3	–	7
Postes proposés pour 2012/13	1	–	2	–	1	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Conseiller juridique									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	1	–	2	3	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Postes proposés pour 2012/13	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule embargo									
Postes approuvés pour 2011/12	–	–	–	3	–	3	–	–	3
Postes proposés pour 2012/13	–	–	–	3	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2011/12	3	2	9	8	3	25	16	1	42
Effectif proposé 2012/13	3	2	10	8	4	27	16	1	44
Variation nette	–	–	1	–	1	2	–	–	2

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international – augmentation de 2 postes (création de 1 poste P-5 et réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile)

24. Le Représentant spécial du Secrétaire général fait office de Chef de mission et aide le Secrétaire général à exécuter le mandat de l'ONUCI, en ce qui concerne en particulier ses aspects essentiels, de la consolidation de la paix, de la protection des civils, du rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, de l'appui aux activités de désarmement, démobilisation et réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et du processus de rétablissement des institutions chargées de faire respecter la loi, ainsi que de la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Représentant spécial est chargé de définir les grandes orientations stratégiques et d'assurer la gestion d'ensemble de la mission et la coordination de

toutes les activités des organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne la mise en place d'interventions intégrées pour faire face aux priorités susmentionnées, aux besoins de relèvement économique et aux problèmes liés au développement, lesquelles sont essentielles pour promouvoir la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial fait également office de responsable désigné pour la mission et préside l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité.

25. Le Représentant spécial continuera de proposer ses bons offices pour les questions qui se posent aux niveaux local, national et régional et d'assurer la participation active de toutes les parties et interlocuteurs concernés à l'exécution des tâches récemment confiées à la mission. Le Bureau du Représentant spécial fournira l'appui nécessaire en ce qui concerne ces activités, qui sont de plus en plus complexes et délicates, et veillera à l'exactitude des rapports et à leur établissement dans les délais prescrits. De surcroît, le Représentant spécial encadrera et orientera davantage les activités des composantes de l'Opération pour faire en sorte que tous les objectifs du mandat soient atteints, en mettant l'accent, pendant la période de transition au lendemain des élections, sur le renforcement de la présence sur le terrain de l'Opération et des organismes des Nations Unies en général. L'intensification de la présence sur le terrain et le processus de gestion du changement nécessiteront des effectifs suffisants au Bureau du Représentant spécial afin d'assurer l'échange d'informations analytiques avec les bureaux de l'Opération et de fournir des directives à ces derniers. Cette circulation de l'information résultera d'une interaction plus étroite avec les autorités locales, les homologues et les parties prenantes, ce qui nécessitera des effectifs supplémentaires, en particulier au niveau des hauts responsables. Après les élections, l'ONUCI centrera son action sur les aspects essentiels de la stabilité à long terme du pays, dont les activités de réforme du secteur de la sécurité, de désarmement, démobilisation et réintégration, de redéploiement de l'autorité de l'État et de renforcement de l'état de droit, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et l'appui au processus de réconciliation nationale, y compris au niveau local, et contribuera à ce que l'aide soit planifiée et fournie de façon plus coordonnée et plus efficace par les partenaires internationaux dans les domaines du relèvement et du développement économiques.

26. Il est donc proposé de créer un poste de conseiller spécial du Représentant spécial (P-5). Le Conseiller spécial serait chargé de fournir des conseils sur toutes les questions liées à l'ensemble de l'Opération et sur la planification des politiques d'appui au Représentant spécial et jouerait un rôle déterminant dans l'établissement des priorités et objectifs de l'Opération. Il assurerait une liaison étroite avec les hauts responsables de l'ONUCI, les dirigeants politiques locaux, et les représentants de la communauté diplomatique internationale et d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales lors de la formulation et de la communication des politiques. Il serait également chargé de coordonner la fourniture des conseils politiques au Représentant spécial et au Représentant spécial adjoint, en étroite coopération avec la Section des affaires politiques et le Bureau du Chef de cabinet et d'élaborer des projets de stratégie devant garder l'orientation politique de l'Opération. En sa qualité de membre du Conseil de direction, qui joue le rôle de Comité exécutif, il lui faudra posséder une connaissance approfondie des orientations stratégiques du Représentant spécial, auxquelles il contribuera, ainsi que des politiques et priorités de l'Opération.

27. En outre, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) de la Section des services généraux au Bureau du Représentant spécial pour remplir les fonctions d'assistant administratif afin de renforcer au quotidien l'assistance administrative à fournir au Représentant spécial et de faire en sorte qu'il soit tenu au courant des principaux événements, réunions et questions. Le titulaire du poste serait chargé d'aider à gérer les échanges d'informations et de traiter de manière ponctuelle le volume croissant de correspondance découlant de la multiplication des rapports à établir tout en veillant à la confidentialité.

Composante 1 : conditions de sûreté et de sécurité

28. La composante 1 tient compte des principales réalisations escomptées dans les domaines suivants : stabilisation des conditions de sécurité, notamment en appuyant les efforts déployés par le Gouvernement pour s'attaquer aux menaces qui pèsent encore sur la sécurité et aux problèmes frontaliers, protection des civils, ainsi que désarmement, démobilisation et réintégration, et démantèlement des milices.

29. Les effectifs militaires de l'ONUCI seront ramenés à 9 395 membres de contingents, contre 9 535 proposés pour l'exercice budgétaire 2011/12.

30. L'ONUCI modifiera son déploiement et son dispositif de façon à être plus efficace et à réagir plus rapidement aux problèmes de sécurité; l'Opération devra, notamment, couvrir des zones plus éloignées et renforcer ses relations avec les autorités locales et la population. Les contingents effectueront également des missions de reconnaissance aérienne, des patrouilles de longue portée et de routine et des patrouilles aux frontières, de même qu'ils contribueront à la protection des membres du Gouvernement et des principaux acteurs politiques. L'application du programme de déontologie et de discipline leur permettra d'avoir une parfaite connaissance des politiques de l'Organisation visant à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi qu'à la protection des civils et des droits de l'homme.

31. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement et les organismes nationaux compétents en matière de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration à lutter contre le nombre croissant de combattants et de membres de milices, de même qu'elle poursuivra l'assistance qu'elle prête à la mise en œuvre du désarmement civil en participant à la collecte des armes. Dans le cadre de l'appui technique et des conseils qu'elle apporte au programme national et aux acteurs concernés, son action consistera à fournir des orientations et une assistance opérationnelles sur les questions de politique générale et de programmes, à assumer un rôle de coordination avec les parties prenantes et les partenaires, à donner un appui opérationnel direct aux opérations de désarmement et de démobilisation, à distribuer des dossiers de réinsertion, à mettre en œuvre un programme de lutte contre la violence au sein des collectivités à l'échelle du pays et à contribuer au rapatriement des combattants armés étrangers.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Poursuite de la stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Aucun cas signalé de menace contre la population civile de la part de groupes armés (2010/11 : 62; 2011/12 : 0; 2012/13 : 0)

1.1.2 Mise en place par l'État ivoirien d'une armée nationale opérationnelle, reconstituée et réformée, et répartition claire des tâches et des responsabilités pour les institutions du secteur de la sécurité et de l'état de droit

1.1.3 Respect total de l'embargo sur les armes (2010/11 : 76 incidents sur 396 inspections; 2011/12 : aucun incident signalé; 2012/13 : aucun incident signalé)

Produits

- 547 500 jours-homme de patrouille de routine (150 patrouilles par jour x 10 soldats par patrouille x 365 jours), y compris des patrouilles mixtes coordonnées de longue portée dont la visibilité accrue contribuera à l'instauration d'un climat propice aux conditions de sûreté et de sécurité qui permettront à l'Opération de mieux s'acquitter de son mandat concernant la protection des civils
- 28 600 jours-homme de patrouille de longue portée [2 patrouilles par jour x 25 soldats par patrouille x 52 semaines x 11 bataillons (4 dans le secteur ouest, 3 dans le secteur est et 4 dans le secteur d'Abidjan)]
- 1 462 heures de patrouille de reconnaissance aérienne (887 heures de vol pour 3 hélicoptères de type Bell-212 et 575 heures de vol pour 2 hélicoptères de type Mi-17) portant principalement sur la reconnaissance aérienne et les patrouilles aériennes, mais couvrant également l'ensemble des déploiements et des évacuations, l'appui à la Police des Nations Unies, les patrouilles des observateurs militaires des Nations Unies et les autres opérations ou missions aériennes, à l'exclusion de toutes les opérations de logistique, d'évacuation médicale, de génie, de transport de matériel informatique et télématique, et des vols réservés aux autorités officielles et aux missions spéciales
- 62 050 jours-homme de patrouilles motorisées d'observation militaire [2 observateurs militaires par patrouille x 5 patrouilles x 17 positions (2 positions dans le secteur d'Abidjan, 8 dans le secteur ouest et 7 dans le secteur est)] x 365 jours
- 42 705 jours-homme de personnel militaire de sécurité (117 soldats x 365 jours) pour assurer la protection rapprochée des membres du Gouvernement ivoirien et d'autres grands responsables politiques
- 208 jours de patrouille navale (2 bateaux x 2 jours par semaine x 52 semaines)
- 416 jours de patrouille fluviale (le long de la frontière libérienne) (2 bateaux x 4 jours par semaine x 52 semaines), en étroite coopération avec les forces armées, la gendarmerie, la police, les agents des douanes et des unités de la MINUL
- Participation à 22 réunions sur la coopération régionale et la coopération entre missions, avec notamment les Comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le BINUCSIL, la MINUL et le BRSAO, sur les mesures visant à endiguer les mouvements transfrontaliers de groupes armés et sur les opérations dirigées contre les mouvements illégaux d'armes
- Patrouilles quotidiennes conjointes et organisation de réunions régionales au minimum tous les mois pour donner des conseils aux forces armées ivoiriennes, notamment au sujet de leurs relations avec la population locale

- 12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) sur le respect de l'embargo concernant les armes et sur la coopération avec le service des douanes ivoirien concernant les marchandises sous embargo
- 15 visites hebdomadaires d'inspection des marchandises se trouvant à bord d'aéronefs et d'autres véhicules de transport dans les ports, aéroports et aérodromes ivoiriens, et 60 missions mensuelles d'inspection des armements dans les installations militaires ivoiriennes (forces armées, gendarmerie)
- Exécution de plus de 100 tâches de neutralisation de munitions explosives, en réponse à la demande d'organismes nationaux et/ou d'organisations de la société civile

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.2 Désarmement et démobilisation des combattants, des milices et des groupes d'autodéfense

1.2.1 Adoption par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'une stratégie nationale et d'un programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration

1.2.2 Augmentation du nombre total de combattants, milices et éléments d'autodéfense désarmés et démobilisés (2010/11 : 5 535; 2011/12 : 15 000; 2012/13 : 24 000)

1.2.3 Opérations de collecte des armes exécutées (2010/11 : 5; 2011/12 : 10; 2012/13 : 12)

Produits

- Conseils de politique générale et assistance opérationnelle fournis chaque semaine au Gouvernement de la Côte d'Ivoire sur les points suivants : élaboration d'un nouveau programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des combattants et démantèlement des milices et des groupes d'autodéfense, instauration de critères d'admission au programme DDR et de méthodes de vérification à ce sujet, mise en place et adoption de systèmes de gestion de l'information et d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du fonctionnement du programme; programmes de sensibilisation et d'orientation à l'intention des ex-combattants, des milices et des éléments d'autodéfense; questions de cantonnement; coordination des organismes nationaux chargés du programme de désarmement, démobilisation et réintégration; et mise en place de budgets permettant de financer les activités de réinsertion
- 12 réunions avec les acteurs du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment la société civile, en vue de promouvoir la cohérence de toutes les parties du programme
- Fourniture d'une assistance au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour l'aider à désarmer et démobiliser environ 24 000 combattants, notamment en contribuant à leur enregistrement et à leur sélection, et en assurant des services connexes tels que l'alimentation, les vêtements, les services médicaux et le soutien psychologique, ainsi qu'en fournissant des informations sur les programmes de réinsertion et sur les activités de soutien dans ce domaine
- Dans le cadre de réunions mensuelles, fourniture de conseils et d'une assistance aux autorités nationales, notamment la Commission nationale de lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, pour les aider à rassembler, enregistrer, mettre en lieu sûr et éliminer les armes et à détruire les restes explosifs de guerre, selon le cas, en application de la résolution 1980 (2011) du Conseil de sécurité
- Tenue de réunions trimestrielles de coordination interorganisations avec les partenaires nationaux et internationaux et la communauté des donateurs pour examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration en Côte d'Ivoire, et pour mobiliser une aide internationale en faveur des parties du programme national dont l'exécution est en souffrance

- Fourniture de conseils au Gouvernement dans le cadre d'une surveillance, à la faveur d'évaluations semestrielles, de six missions sur le terrain, d'entretiens et d'échanges d'informations bimensuels avec les autorités locales, de tous les groupes armés qui existeraient encore et pourraient compromettre la consolidation du processus de paix
- Fourniture de documentation et d'outils pédagogiques de sensibilisation à la problématique hommes-femmes à l'intention des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile
- Organisation de 2 ateliers sur les femmes associées à des conflits et aux opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, en coopération avec les autorités nationales, le PNUD, la société civile et les représentantes des ex-combattantes et des femmes associées à des conflits
- Formation des formateurs sur les questions d'égalité des sexes et de cohésion sociale, dispensée auprès des ONG et des organisations de la société civile en vue d'incorporer à la main d'œuvre régionale les capacités de toutes les femmes ex-combattantes réintégréées (4 sessions de 30 participants chacune)
- Destruction des armes et des munitions inutilisables rassemblées au cours des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration
- Fourniture d'une assistance technique relative à la gestion sécurisée des armes dans les 18 centres de regroupement

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.3 Réinsertion et réintégration des combattants, des milices et des groupes d'autodéfense dans la société ivoirienne, et désarmement et rapatriement des éléments armés étrangers

1.3.1 Adoption par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'un programme national de réinsertion et de réintégration

1.3.2 Augmentation du nombre total de combattants, de miliciens et d'éléments d'autodéfense bénéficiaires d'une assistance à la réinsertion (2010/11 : 5 535; 2011/12 : 15 000; 2012/13 : 24 000)

1.3.3 Désarmement et rapatriement de 300 éléments armés étrangers (2010/11 : 0; 2011/12 : 100; 2012/13 : 300)

1.3.4 Aucun cas nouveau de recrutement et d'emploi d'enfants soldats signalé (2010/11 : pendant la crise postélectorale, des enfants soldats ont été recrutés et utilisés en violation des plans d'action; 2011/12 : 0; 2012/13 : 0)

1.3.5 Préparation et application d'un accord officiel conclu par les parties impliquées dans la crise avant et après les élections, visant à mettre fin aux meurtres et aux mutilations d'enfants, au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, aux attaques contre des écoles et à leur occupation, et à la violence sexuelle commise contre les enfants

Produits

- Fourniture d'orientations, de conseils et d'une assistance opérationnels au Gouvernement de la Côte d'Ivoire dans le cadre de réunions hebdomadaires sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une assistance à la réinsertion des ex-combattants et des anciens membres de milices et de groupes d'autodéfense

- En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires stratégiques, élaboration et mise en œuvre d'une stratégie relative à l'insertion des jeunes dans la vie socioéconomique, l'accent étant mis sur les jeunes à risque, les jeunes qui ont été enfants soldats et les anciens membres des milices
- Distribution de dossiers de réinsertion à environ 24 000 éléments démobilisés (17 000 ex-combattants et 7 000 anciens membres de milices et de groupes d'autodéfense)
- Fourniture d'un appui au Gouvernement de la Côte d'Ivoire sous la forme de 100 projets exécutés dans le cadre du programme de réduction de la violence communautaire, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Formation de 300 ex-combattants pour en faire des pairs éducateurs chargés de la lutte contre le VIH/sida, sensibilisation de 1 500 ex-combattants dans le cadre de sessions trimestrielles de formation aux questions liées au VIH/sida, et facilitation de leur accès aux services de conseil et de dépistage, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD et le Programme commun ONUSIDA
- Contrôle quotidien du respect par les parties au conflit de leur engagement à cesser d'utiliser des enfants soldats et à empêcher le réenrôlement ou la reprise de la collaboration d'enfants avec des combattants adultes

Facteurs externes : L'opération Licorne continuera d'apporter son aide à la composante militaire de l'ONUCI, principalement à Abidjan, notamment grâce à son potentiel de force d'intervention rapide. Des ressources seront dégagées par les donateurs, et les institutions partenaires pourront lancer et gérer des activités de réintégration à l'intention des ex-combattants et d'autres groupes cibles.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (conditions de sûreté et de sécurité)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Observateurs militaires</i>										
Effectif approuvé 2011/12										192
Effectif proposé 2012/13										192
Variation nette										–
<i>II. Contingents</i>										
Effectif approuvé 2011/12										9 535
Effectif proposé 2012/13										9 395
Variation nette										(140)
<i>III. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total	
Bureau du commandant de la Force										
Effectif approuvé 2011/12	–	2	–	–	–	2	3	–	5	
Effectif proposé 2012/13	–	2	–	–	–	2	3	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Centre d'opérations conjoint										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	2	3	–	–	3	

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA-SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile		Volontaires		
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	2	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Effectif approuvé 2011/12	–	1	6	8	1	16	5	19	40
Effectif proposé 2012/13	–	1	6	8	1	16	5	19	40
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la réforme du secteur de la sécurité									
Effectif approuvé 2011/12	–	1	2	1	1	5	1	2	8
Effectif proposé 2012/13	–	1	2	1	1	5	1	2	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2011/12	–	4	9	9	4	26	9	21	56
Effectif proposé 2012/13	–	4	9	9	4	26	9	21	56
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I-III)									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	9 783
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	9 643
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(140)

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux.

Composante 2 : action humanitaire et droits de l'homme

32. Dans le cadre de la composante 2, on s'attachera à renforcer la défense et la protection des droits de l'homme ainsi que des civils, en prêtant une attention particulière aux violations graves et aux sévices commis à l'encontre des femmes et des enfants, notamment aux violences sexuelles et sexistes, et à la situation des enfants, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) travaillera en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, et notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Gouvernement ivoirien, les organisations non gouvernementales (ONG), les maires et responsables communautaires, les chefs coutumiers, et les universités.

33. Des dispositifs appropriés seront mis en place pour passer progressivement du registre de l'action humanitaire à celui des mesures de relèvement après la crise sous la direction du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action

humanitaire. L'ouverture de bureaux communs des Nations Unies sur le terrain, dans lesquels seront représentés l'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI, renforcera encore les partenariats sur des aspects essentiels du processus de consolidation de la paix et de la transition vers le développement à plus long terme.

34. L'Opération apportera aussi une aide aux groupes vulnérables et défavorisés qui se trouvent confrontés à des problèmes immédiats hérités de la crise, notamment les personnes vivant avec le VIH/sida. À cette fin, l'ONUCI s'emploiera, en collaboration avec le Gouvernement ivoirien, les organismes, fonds et programmes (résidents et non résidents) des Nations Unies en Côte d'Ivoire, les ONG nationales et internationales pour résoudre les derniers problèmes à caractère humanitaire restant à régler dans la perspective d'un relèvement rapide. On prévoit qu'une procédure d'appel global sera organisée pour l'année 2012 à l'intention de l'ensemble des organismes humanitaires présents en Côte d'Ivoire. La clôture progressive du programme humanitaire pourra être envisagée en 2013.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès dans le domaine des droits de l'homme et poursuite des auteurs des violations de ces droits en Côte d'Ivoire

2.1.1 Les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme présentes en Côte d'Ivoire enquêtent sur les violations des droits de l'homme et produisent des rapports sur la situation des droits de l'homme dans ce pays (2010/11 : 5 rapports; 2011/12 : 5 rapports; 2012/13 : 10 rapports).

2.1.2 Les auteurs de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et signalés aux instances judiciaires civiles ou militaires compétentes (2010/11 : 101; 2011/12 : 40; 2012/13 : 50).

2.1.3 La Commission Dialogue, vérité et réconciliation mise en place est pleinement opérationnelle et conforme aux obligations internationales de la Côte d'Ivoire.

2.1.4 L'Observatoire des droits de la femme mis en place pour veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes est pleinement opérationnel.

2.1.5 Le plan national d'action visant à mettre fin à la violence sexuelle et sexiste en Côte d'Ivoire est mis en œuvre.

Produits

- Organisation à l'intention de 20 000 militaires, policiers et magistrats ivoiriens, de 500 militants de la société civile et de 100 journalistes, de 100 stages de formation et cours de mise à niveau traitant des droits de l'homme en général et, en particulier, des droits fondamentaux des femmes et des enfants et de la protection contre la violence sexiste
- Organisation, chaque mois, de 7 stages de formation et de 7 rencontres-débats sur la protection des enfants à l'intention d'organisations non gouvernementales locales et de groupes de la société civile, afin de sensibiliser les communautés locales

- Formations destinées à 50 membres de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation sur les approches et les mécanismes de transition liés au respect des droits de l'homme, et à 100 fonctionnaires et acteurs de la société civile sur les mécanismes de la justice transitionnelle
- Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles et en coordination avec des partenaires stratégiques, aux autorités locales concernées, aux militaires, aux policiers et gendarmes sur la prévention et les moyens de s'attaquer aux causes de la violence à caractère sexuel
- Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles, à la Commission nationale des droits de l'homme pour renforcer ses capacités opérationnelles
- Fourniture au quotidien de conseils et d'un appui technique à la Commission Dialogue, vérité et réconciliation pour l'exécution de son mandat
- Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles, au Gouvernement ivoirien pour l'élaboration et l'application d'un plan d'action national pour les droits de l'homme, d'une stratégie nationale en matière de justice transitionnelle et d'une stratégie nationale visant à mettre fin aux violences sexistes et sexuelles et en vue de l'adoption d'un projet de loi sur la traite des êtres humains
- Fourniture de conseils aux Ministères de l'éducation, de l'intérieur et de la défense sur l'intégration de la question des droits de l'homme dans les programmes des écoles primaires et secondaires et dans ceux des écoles de police et de gendarmerie, notamment dans le cadre de réunions mensuelles avec des représentants du Comité national en charge de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme
- Présentation de 2 rapports publics semestriels sur la situation générale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, de 12 rapports mensuels au Comité des sanctions du Conseil de sécurité et de 2 rapports thématiques sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Visites de contrôle, deux fois par mois, dans les prisons où sont détenus l'ancien Président de la Côte d'Ivoire et ses collaborateurs
- Création de 100 nouveaux clubs des droits de l'homme dans des écoles et universités, et renforcement de la capacité des 200 clubs existants par le biais de formations et d'une assistance technique
- Présentation de 6 rapports sur les violations graves et les sévices subis par les enfants touchés par le conflit armé au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et de 1 rapport annuel au Conseil de sécurité sur les suites données aux cas d'infractions graves et de sévices visant des enfants
- Révision de la stratégie globale de protection de la population civile en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, compte tenu des nouveaux besoins spécifiques, en particulier ceux des groupes vulnérables
- Fourniture d'une assistance technique au Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques, au Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales et à l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) en vue de renforcer les capacités de l'Observatoire des droits de la femme, notamment au moyen de programmes de formation des membres de cette entité, de séances d'information et fourniture d'un d'appui pour la collecte des documents pertinents
- Organisation de 4 ateliers à l'intention des organisations de la société civile afin d'appuyer la campagne nationale sur le VIH/sida et la violence à caractère sexiste
- Exécution de 27 projets à effet rapide dont 10 sur le renforcement des droits de l'homme; de 7 projets sur le VIH/sida; et de 10 projets relatifs à la protection des enfants et aux questions liées à la problématique hommes-femmes, comportant des activités de sensibilisation des groupes cibles, et de remise en état et d'équipement des installations collectives

- Lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion aux questions relatives aux droits de l'homme, dont 40 émissions radiophoniques hebdomadaires sur les droits de l'homme qui mettent l'accent sur les droits fondamentaux des femmes et des enfants; participation à 4 débats télévisés sur les droits de l'homme; impression et distribution de 10 000 brochures/dépliants; 6 réunions d'information sur les droits de l'homme à l'intention des médias et de la communauté diplomatique; publication, tous les 6 mois, sur le site Web de l'ONUCI, de 1 rapport public sur la situation des droits de l'homme dans tout le pays; activités de sensibilisation, dont 5 journées des droits de l'homme; célébration de la Journée internationale de la femme (500 affiches et 50 banderoles) et de l'anniversaire de l'adoption des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en coopération avec le Ministère de la famille et des affaires sociales ainsi qu'avec la société civile (1 000 affiches et 5 000 dépliants)

Réalisation escomptée

Indicateur de succès

2.2 Amélioration de la situation des droits de l'homme et des capacités de relèvement

2.2. Retour dans leur région d'origine, dans l'ouest du pays, d'environ 5 000 personnes déplacées et réfugiés (2010/11 : 0; 2011/12 : 0; 2012/13 : 5 000)

Produits

- Ouverture d'au moins 2 antennes des Nations Unies, conformément à la nouvelle stratégie visant à intensifier la présence de l'Opération sur le terrain, dans le but de favoriser le passage des secours d'urgence au relèvement rapide au niveau local
- Mise au point et distribution d'outils pédagogiques sur les violences à caractère sexuel et sexiste en collaboration avec l'Équipe spéciale pour la parité des sexes, les ONG locales et l'équipe de pays des Nations Unies
- Exécution de 8 projets à effet rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées, comportant des activités de sensibilisation des groupes cibles et de remise en état et d'équipement des installations collectives

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (action humanitaire et droits de l'homme)

Catégorie										Total	
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>											
Effectif approuvé 2011/12										8	
Effectif proposé 2012/13										8	
Variation nette										–	
<i>II. Personnel civil</i>											
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total	
Section des droits de l'homme											
Postes approuvés 2011/12	–	1	4	13	1	19	37	17		73	
Postes proposés 2012/13	–	1	4	13	1	19	37	17		73	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–		–	
Service des affaires civiles											
Postes approuvés 2011/12	–	–	4	4	–	8	18	10		36	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2012/13	–	–	4	4	–	8	18	10	36	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section de la protection des enfants										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	1	–	2	11	4	17	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	1	–	2	11	4	17	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la problématique hommes-femmes										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	1	–	2	2	–	4	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	1	–	2	2	–	4	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	–	–	1	5	3	9	
Postes proposés 2012/13	–	–	1	–	–	1	5	3	9	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total, personnel civil										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	11	19	1	32	73	34	139	
Effectif proposé 2012/13	–	1	11	19	1	32	73	34	139	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (I et II)										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	147	
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	147	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan local.

Composante 3 : consolidation de la paix

35. La situation politique en Côte d'Ivoire a continué de s'améliorer à la suite des élections législatives qui ont eu lieu en décembre 2011. Des progrès considérables ont également été enregistrés dans l'exécution des tâches qui restent à accomplir en application de l'Accord politique de Ouagadougou, notamment pour ce qui est de la réorganisation de l'administration nationale, du rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, de la centralisation du Trésor et de la restructuration des forces de défense et de sécurité. La tenue des élections, associée aux avancées observées dans la réalisation des tâches qui restent à accomplir dans le cadre du processus de consolidation de la paix, a largement contribué au retour de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. Cependant, les capacités nationales ayant grandement souffert de

la crise postélectorale que le pays a traversée en 2010/11, le Gouvernement continuera d'avoir besoin de l'aide de l'ONUCI et de la communauté internationale, notamment de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine, coordonnée à celle du Facilitateur et de son représentant à Abidjan, pour consolider la paix et soutenir l'achèvement des tâches prévues dans l'Accord de Ouagadougou qui restent à accomplir, en particulier le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. L'aide de l'ONUCI demeurera nécessaire pour mener à bien ces tâches et créer un climat politique favorable, notamment dans le domaine de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Elle demeurera aussi essentielle pour la réorganisation de l'administration nationale et le rétablissement de l'autorité de l'État.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Réorganisation de l'administration nationale et rétablissement de l'autorité de l'État, et réalisation de progrès en matière de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité politique

3.1.1 Création d'un mécanisme de dialogue permettant aux acteurs politiques, notamment aux partis politiques et à la société civile, de faire part de leurs divergences de vues et leurs préoccupations

3.1.2 Rétablissement de l'autorité de l'État et redéploiement efficace et complet des autorités locales grâce au transfert de fonctionnaires et à la reprise des fonctions du maintien de l'ordre dans tout le pays

3.1.3 Rétablissement par le Gouvernement d'un Trésor unique pleinement opérationnel

3.1.4 Création de mécanismes de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits, notamment au niveau local, qui fonctionnent dans le cadre d'au moins 10 comités de réconciliation implantés dans toutes les régions

Produits

- Organisation de 5 tribunes ouvertes à tous et fondées sur la concertation auxquelles participeront les principaux partis politiques, les autres acteurs politiques et la société civile, en vue de trouver des solutions aux principales questions d'intérêt national
- Tenue de réunions mensuelles avec les responsables gouvernementaux, les partis politiques et les organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, afin d'évaluer l'état d'avancement du processus de paix, de recueillir des opinions à ce sujet et d'encourager le dialogue et la participation de toutes les parties prenantes à ce processus
- Fourniture de conseils aux représentants des ministères d'exécution, notamment grâce à l'organisation de 24 réunions destinées à aider les autorités ivoiriennes à rétablir une administration nationale efficace et à renforcer l'administration publique dans les secteurs clés à travers tout le pays
- Recrutement de 150 douaniers qui recevront une formation en matière de réglementation douanière
- Organisation de réunions mensuelles avec les autorités nationales et locales, les dirigeants locaux et les organisations non gouvernementales, en vue d'encourager les initiatives visant à assurer la cohésion sociale et le règlement des conflits, notamment le retour des personnes déplacées

- Actions ciblées de promotion du dialogue, de la réconciliation et de la cohésion sociale, particulièrement dans les zones à haut risque, notamment l'ouest. Ces actions revêtent la forme suivante : campagnes de renforcement des capacités de 10 comités de contrôle et de sensibilisation, dont 5 dans l'ouest du pays; organisation, dans tout le pays, de 20 réunions communautaires visant à promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale, la cohésion sociale et le renforcement de la confiance au sein des communautés; tenue de 5 ateliers sur le règlement et la gestion des conflits avec les autorités locales, des représentants des ministères d'exécution concernés, des représentants d'organisations non gouvernementales et de la société civile
- Exécution de 25 projets à effet rapide : 20 projets visant à favoriser la réconciliation, les prises de contact et la prévention et le règlement des conflits dans les zones du pays exposées aux conflits, notamment grâce à la sensibilisation des groupes visés et à la remise en état et à l'équipement des installations collectives, et 5 projets de renforcement de l'administration publique, notamment des postes de douane
- Organisation de 8 réunions avec les autorités locales et les responsables des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, sur la prévention et la cessation des exactions commises contre des enfants
- Organisation de campagnes de communication et d'actions de sensibilisation, dans tout le pays, en vue de promouvoir le processus de consolidation de la paix, notamment une campagne d'information, de communication et de sensibilisation portant par exemple sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits au niveau local, et la consolidation de la paix. Cette campagne ciblera les personnalités influentes, les chefs coutumiers, les dirigeants locaux, les groupes de jeunes, les organisations de femmes et les groupes d'intérêts et sera mise en œuvre en collaboration avec eux. Elle comportera des actions de sensibilisation dans les écoles et les collectivités, 12 manifestations d'une durée de 3 jours mêlant ateliers, débats, activités culturelles et sportives destinés à promouvoir la consolidation de la paix, l'utilisation et la distribution, dans ce cadre, de matériel promotionnel véhiculant des messages appropriés [T-shirts (20 000), stylos (20 000), affiches, bandes dessinées et prospectus (20 000 unités de 10 sortes)], et la production d'articles, de messages et de documentaires destinés à être diffusés sur les chaînes de télévision nationales et internationales et UNifeed et lors des actions locales de sensibilisation organisées par l'Opération
- Rapports mensuels au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1572 (2004) sur la situation des médias en Côte d'Ivoire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Réalisation de progrès dans la restructuration des forces de défense et de sécurité ainsi que des services de sécurité interne et renforcement de la capacité d'intégrer la problématique hommes-femmes et les droits de l'homme dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité

3.2.1 Adoption par le Gouvernement ivoirien d'une stratégie nationale globale de défense et de sécurité et d'un livre blanc consacré à la défense

3.2.2 Mise en place, par les autorités nationales, d'un mécanisme national de consultation et de coordination pleinement opérationnel ayant pour mission de soutenir la réforme du secteur de la sécurité

3.2.3 Au moins 25 % de la population a confiance dans les institutions ivoiriennes chargées de la sécurité, d'après les sondages d'opinions

3.2.4 Augmentation de 10% du nombre de bureaux spécialisés dans la problématique hommes-femmes dans les commissariats de police et les gendarmeries (2010/11 : 0 %; 2011/12 : 70 %; 2012/13 : 10 %)

Produits

- Fourniture de conseils au Gouvernement ivoirien lors de réunions hebdomadaires ou sous la forme de projets de proposition pour l'élaboration d'une stratégie nationale de défense et de sécurité
- Présidence de débats mensuels sur les services de sécurité interne et la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme dans la réforme du secteur de la sécurité, avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, organisés dans le cadre de réunions-débats ou de groupes de discussion
- Organisation de 2 séances nationales et de 10 séances locales de formation de formateurs portant sur les droits de l'homme, la protection des enfants et la problématique hommes-femmes, notamment sur la protection contre la violence sexuelle et sexiste, à l'intention des institutions chargées de la sécurité et du maintien de l'ordre, et promotion d'une meilleure intégration des femmes dans les structures et les institutions ivoiriennes du secteur de la sécurité
- Fourniture, tous les mois, de conseils d'experts et d'une assistance en matière de renforcement des capacités et organisation d'un atelier national à l'intention des parties prenantes, notamment les groupes de la société civile chargés d'assurer la responsabilité, la transparence et le contrôle des institutions du secteur de la sécurité
- Tenue, avec les partenaires nationaux et internationaux et la communauté des donateurs, de réunions trimestrielles de coordination interinstitutions portant sur le financement et la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire
- Organisation de consultations mensuelles avec les autorités nationales et les acteurs internationaux, portant sur la stratégie nationale dans le secteur de la justice dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, en vue de mettre en relief l'importance de l'indépendance du système judiciaire, des réformes législatives et de l'adoption de nouvelles lois
- Organisation d'une conférence de donateurs destinée à mobiliser des fonds aux fins de l'application de la stratégie nationale de défense et de sécurité

Facteurs externes :

Toutes les parties resteront déterminées à appliquer la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité et à mener à bien les tâches énoncées dans l'Accord politique de Ouagadougou qui restent à accomplir.

La situation politique et sécuritaire dans la région et dans le pays se stabilisera. Les parties renoueront le dialogue sur les questions politiques et sécuritaires. Les parties extérieures seront disposées à soutenir et faciliter la consolidation de la paix. Les parties feront preuve de coopération.

Les donateurs fourniront des fonds pour les divers programmes et le Gouvernement manifestera sa volonté politique et montrera la voie.

Le soutien des donateurs bilatéraux, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires stratégiques qui fournissent actuellement des conseils aux autorités locales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité sera coordonné.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (consolidation de la paix)

<i>Catégorie</i>									Total
Variation nette									–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P5/P4</i>	<i>P3/P2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel			Total	
Section des affaires politiques									
Effectif approuvé 2011/12	–	1	6	2	1	10	4	–	14
Effectif proposé 2012/13	–	1	6	2	1	10	4	–	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'assistance électorale									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	155	155
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(155)	(155)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	2	8	11	1	22	3	–	25
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(2)	(8)	(11)	(1)	(22)	(3)	–	(25)
Total partiel – Bureau de l'assistance électorale									
Effectif approuvé 2011/12	–	2	8	11	1	22	3	155	180
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(2)	(8)	(11)	(1)	(22)	(3)	(155)	(180)
Bureau de la communication et de l'information									
Effectif approuvé 2011/12	–	1	3	9	3	16	104	14	134
Effectif proposé 2012/13	–	1	3	9	3	16	104	14	134
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2011/12	–	4	17	22	5	48	111	169	328
Effectif proposé 2012/13	–	2	9	11	4	26	108	14	148
Variation nette	–	(2)	(8)	(11)	(1)	(22)	(3)	(155)	(180)

^aAdministrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^bFinancés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de l'assistance électorale

Volontaires des Nations Unies : diminution de 155 emplois de temporaire (suppression de 155 postes de Volontaire des Nations Unies)

Emplois de temporaire : diminution de 22 emplois de temporaire (administrateurs recrutés sur le plan international) et de 3 emplois de temporaire (administrateurs recrutés sur le plan national) (suppression de 2 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 3 administrateurs recrutés sur le plan national)

36. Il est proposé de supprimer 180 postes au Bureau de l'assistance électorale, ledit Bureau n'ayant plus de raison d'être puisqu'il a mené à bien toutes les tâches électorales qui lui avaient été confiées et qu'aucune autre tâche n'est prévue dans le mandat actuel de l'Opération.

Composante 4 : ordre public

37. Les institutions ivoiriennes garantes de la sécurité et de l'état de droit, notamment la police et la gendarmerie, ont été politisées pendant la crise postélectorale, ce qui a très gravement nui à leurs capacités opérationnelles de protéger l'ordre public. Même sans les effets de la crise, la confiance du public dans les institutions nationales chargées du maintien de l'ordre et dans le secteur de la sécurité en général était restée faible en raison des nombreux cas d'impunité, du manque de transparence, de la politisation, de la corruption, de l'absentéisme et du manque de formation et de matériel. Conformément à son mandat, l'ONUCI contribuera à rétablir la présence de la police et de la gendarmerie dans tout le pays, à renforcer leurs capacités institutionnelles et opérationnelles et à regagner la confiance du public. L'ONUCI appuiera le renforcement des capacités des forces de l'ordre en leur fournissant une assistance technique et des programmes de colocalisation et d'accompagnement, et fournira, selon que de besoin, assistance et conseils aux autorités nationales sur les liens avec les activités plus générales de réforme du secteur de la sécurité et organisera des séances de formation aux droits de l'homme, à la protection des enfants et à la protection contre la violence sexuelle et sexiste.

38. La crise postélectorale a radicalement changé l'état et les besoins des systèmes judiciaires et pénitentiaires ivoiriens, qui avaient pratiquement cessé de fonctionner. Sur les 26 tribunaux du sud du pays, 17 ont été partiellement endommagés ou pillés. Les 22 prisons de cette région ont été endommagées et 12 000 prisonniers se sont évadés. L'ONUCI a aidé le Gouvernement en mesurant les dégâts, en exécutant des projets à effet rapide visant à remettre en état les infrastructures judiciaires et en contactant les donateurs bilatéraux et multilatéraux afin de mobiliser les fonds nécessaires pour financer les importants besoins auxquels le pays devait encore faire face. La résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité tient compte des difficultés rencontrées dans l'administration de la justice en Côte d'Ivoire et de l'importance de cette dernière pour la consolidation de la paix dans le pays. L'ONUCI a été chargée d'accomplir d'autres tâches, notamment de fournir une assistance technique, de mettre en œuvre des programmes de colocalisation et d'accompagnement destinés aux agents des services judiciaires et pénitentiaires, et d'élaborer et de mettre en place une stratégie nationale pour le secteur de la justice. Dans le cadre de son mandat, l'ONUCI continuera à jouer un rôle de premier plan au sein du Comité directeur pour la réforme du secteur de la justice et sa cellule exécutive chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de réforme de la justice. Les agents

des services judiciaires et pénitentiaires bénéficieront du renforcement des capacités, d'une assistance technique et de services d'accompagnement grâce à la colocalisation de personnel et à des visites régulières à tous les tribunaux et prisons du pays. Parmi les autres priorités, on compte l'amélioration des systèmes de formation juridique, judiciaire et pénitentiaire, une plus large diffusion des documents juridiques aux membres de l'appareil judiciaire, la fourniture d'une assistance au Ministère de la justice pour améliorer la manière dont il utilise les données, ainsi que le suivi des audiences dans le cadre de la lutte contre l'impunité, et l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à la justice.

39. Les effectifs de police de l'ONUCI vont être remaniés et comprendront 1 555 membres (555 membres de la Police des Nations Unies, dont 205 conseillers et 1 000 membres des unités de police constituée).

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la police nationale et de la gendarmerie ivoirienne, de capacités opérationnelles durables

4.1.1 Déploiement des institutions chargées du maintien de l'ordre dans l'ensemble du pays

4.1.2 Renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles des forces de l'ordre, en vue de réduire de 10 % la criminalité et les violations des droits de l'homme

4.1.3 Exécution par le Gouvernement d'un plan national de réforme et de modernisation des forces de l'ordre, au moins dans les zones urbaines

Produits

- 600 escortes assurées par les unités de police constituées et destinées à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies non armé dans l'exercice de ses fonctions
- 29 200 jours de patrouilles effectuées par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées (80 patrouilles x 365 jours), afin de suivre et accompagner les activités des forces de l'ordre à travers le pays, dont 2 000 patrouilles effectuées conjointement avec les forces de sécurité locales dans tout le pays
- Organisation de 1 séminaire avec des hauts responsables de la police et de la gendarmerie afin de débattre des principaux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du plan national de réforme et de modernisation des institutions chargées du maintien de l'ordre et de fournir des conseils sur les moyens d'y remédier
- Organisation de 1 séminaire avec des hauts responsables de la police et de la gendarmerie afin de débattre de la création d'une Cellule de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire, dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest
- Fourniture d'une assistance quotidienne aux forces de l'ordre nationales pour la mise à jour du Code de déontologie et de conduite professionnelle de la police nationale et sa soumission au Ministère de l'intérieur pour approbation. Formation de 2 000 formateurs de police en matière de déontologie et de conduite professionnelle
- Organisation de 2 stages de formation de formateurs destinés aux inspecteurs de police et de gendarmerie pour les familiariser aux règles et normes à respecter lors des inspections et enquêtes
- Fourniture de conseils aux écoles nationales de police et de gendarmerie, pour la mise en conformité de leurs cursus de formation avec les normes internationales, en y incluant notamment la criminalistique, la lutte antiémeutes, les droits de l'homme, la protection des enfants et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste

- Installation de bureaux de la Police des Nations Unies au sein des écoles de gendarmerie d'Abidjan et de Torogoue, pour contribuer plus efficacement au renforcement des capacités des formateurs de gendarmerie
- Organisation de 25 stages de formation de formateurs d'institutions chargées du maintien de l'ordre sur la protection des lieux de crime, la balistique, la falsification de documents et la prise d'empreintes digitales, la surveillance policière de proximité, la lutte antiémeutes, les nouvelles formes de criminalité comme les cyberattaques, les fraudes téléphoniques ou sur Internet, et la lutte contre la drogue
- Organisation de 4 stages de formation des formateurs destinés au personnel de la cellule de lutte contre le racket, portant sur les droits de l'homme et la sécurité publique, le droit pénal général et spécialisé, la procédure pénale et la lutte contre le racket et la corruption
- Organisation de 4 stages de formation des formateurs destinés aux agents de la police judiciaire, portant sur les droits des personnes détenues dans les postes de police ou de gendarmerie ou à la disposition des organes chargés des poursuites
- Organisation de 1 séminaire à l'intention des hauts responsables de la police et de la gendarmerie nationales, portant sur l'intégration de la problématique hommes-femmes afin d'encourager le recrutement de femmes dans les forces de maintien de l'ordre, en particulier dans la gendarmerie
- Organisation de 4 stages de formation à l'intention des organes chargés du maintien de l'ordre, portant sur la violence sexuelle et sexiste, afin d'améliorer les capacités du personnel à s'occuper des victimes de crimes sexuels
- Organisation de 8 campagnes de sensibilisation à la questions du VIH/sida destinées aux organes chargés du maintien de l'ordre et de 10 projets à effet rapide visant à renforcer l'ordre public, notamment grâce à la remise en état et à l'équipement des infrastructures de police et de gendarmerie
- Fourniture d'une aide pour l'installation du laboratoire médico-légal et la création d'une base centrale de données policières contenant des empreintes digitales

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.2 Rétablissement de l'autorité de l'appareil judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit, y compris l'administration pénitentiaire, dans toute la Côte d'Ivoire

4.2.1 Adoption par le Gouvernement d'une stratégie nationale pour le secteur de la justice

4.2.2 Accroissement des capacités opérationnelles pour ce qui est du déploiement de personnel et du traitement des affaires civiles et pénales dans chacun des 37 tribunaux du pays (2010/11 : 80 %; 2011/12 : 90 %; 2012/13 : 100 %)

4.2.3 Accroissement des capacités opérationnelles pour ce qui est du déploiement de personnel et des mesures visant à assurer la sécurité des établissements pénitentiaires dans chacune des 33 prisons du pays (2010/11 : 80 %; 2011/12 : 90 %; 2012/13 : 100 %)

Produits

- Tenue de 52 réunions avec les autorités nationales, dont la Cellule d'exécution du Comité de pilotage du Ministère de la justice chargé de la réforme de la justice et le Comité directeur chargé de la réforme du secteur de la justice, en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour la réforme du secteur de la justice
- Tenue de 12 réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme pluriannuel conjoint d'appui à la justice visant à renforcer les services de police, l'appareil judiciaire, les établissements pénitentiaires et l'accès à la justice en Côte d'Ivoire

- Fourniture, dans le cadre de réunions mensuelles, de conseils et d'une assistance au Service d'inspection judiciaire du Ministère de la justice, notamment pour revoir les méthodes d'inspection judiciaire et renforcer les capacités du Service
- Tenue de 12 réunions avec le Service de l'informatique et des statistiques du Ministère de la justice afin de mettre en place un service de collecte de statistiques judiciaires
- Tenue de 12 réunions avec le Ministère de la justice pour aider à la mise en œuvre d'un projet pilote de réorganisation et l'informatisation des greffes des tribunaux
- Fourniture de conseils au Gouvernement aux fins du renforcement du système d'éducation en place pour les questions juridiques, judiciaires et pénitentiaires, notamment à l'Institut de formation judiciaire, à l'École de police de la Côte d'Ivoire et dans les facultés de droit, en organisant des séances de travail mensuelles avec les autorités et les établissements d'enseignement ivoiriens
- Organisation de stages de formation destinés à 37 membres du personnel judiciaire portant notamment sur la gestion des tribunaux, la déontologie et les questions d'éthique
- Visites mensuelles de 34 tribunaux afin de suivre et d'accompagner le personnel judiciaire et veiller au respect de toutes les normes internationales pertinentes en matière de justice; et remise d'un rapport au Gouvernement sur le fonctionnement des tribunaux
- Suivi de 80 audiences en vue d'évaluer le fonctionnement des tribunaux et leur respect des normes internationales de justice
- Fourniture d'une assistance au Gouvernement, par le biais de réunions mensuelles, pour réformer le régime d'aide judiciaire et prendre d'autres mesures visant à rendre le système de justice plus accessible à la population, y compris en appuyant les activités d'aide judiciaire menées par l'ordre des avocats et les ONG, et pour améliorer l'accès à la justice moyennant la création de 3 centres d'aide judiciaire dans le pays
- Fourniture d'une aide au Gouvernement pour améliorer l'accès des juristes à la législation, à la jurisprudence et à d'autres documents juridiques pertinents, notamment en organisant des consultations mensuelles avec le Ministère de la justice, le Centre de documentation juridique, la communauté des donateurs et les spécialistes de l'appareil de justice concernant la mise en place de mécanismes de diffusion de cette littérature auprès des tribunaux, des bureaux des procureurs, des centres de documentation juridique, des établissements d'enseignement et des bibliothèques
- Tenue de réunions mensuelles avec des interlocuteurs chargés de la problématique hommes-femmes du Ministère de la justice et d'instances internationales afin de fournir des conseils sur le respect de l'égalité des sexes au sein de la justice et le traitement des affaires liées à la violence sexiste
- Tenue de réunions mensuelles avec un groupe de travail créé par le Gouvernement et des parties prenantes internationales en vue de fournir des conseils sur l'amélioration du fonctionnement de la justice pour mineurs, s'agissant notamment de la formation fournie aux travailleurs sociaux et de l'amélioration des conditions de détention des mineurs
- Tenue de réunions hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire nationale afin d'établir des procédures opérationnelles permanentes sur les questions de gestion pénitentiaire. Organisation de visites hebdomadaires dans les 33 prisons du pays, afin d'évaluer leur fonctionnement et leur gestion et de fournir un appui technique et des sessions de formation au personnel pénitentiaire
- Fourniture de conseils, dans le cadre de réunions mensuelles, à l'administration pénitentiaire nationale sur la mise en œuvre et le suivi du projet de ferme pénitentiaire à Saliakro
- Fourniture, dans le cadre de réunions mensuelles, de conseils et d'une assistance au Service d'inspection pénitentiaire afin de revoir les méthodes d'inspection pénitentiaire et de renforcer les capacités du Service

- Organisation de 2 séances de formation sur le renforcement des capacités destinées à 66 membres du personnel de 33 établissements pénitentiaires
- Réalisation de 20 inspections dans 5 prisons dotées depuis peu d'unités agropastorales en vue de rendre compte au Gouvernement de leur administration et des résultats obtenus
- Sensibilisation de 600 détenus et agents de l'administration pénitentiaire au problème du VIH/sida
- Exécution de 10 projets à effet rapide visant à renforcer les secteurs judiciaire et pénitentiaire, grâce notamment à la remise en état et à l'équipement des établissements pénitentiaires et des tribunaux de première instance

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (ordre public)

Catégorie										Total
I. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2011/12										595
Effectif proposé 2012/13										555
Variation nette										(40)
II. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2011/12										820
Effectif proposé 2012/13										1 000
Variation nette										180
III. Personnel fourni par des gouvernements										
Effectif approuvé 2011/12										34
Effectif proposé 2012/13										34
Variation nette										–
IV. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Bureau du Chef de la police										
Postes approuvés 2011/12	–	1	4	–	2	7	11	–	18	
Postes proposés 2012/13	–	1	4	–	2	7	11	–	18	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Section consultative pour l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire										
Postes approuvés 2011/12	–	1	5	11	1	18	14	5	37	
Postes proposés 2012/13	–	1	5	11	1	18	14	5	37	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel, personnel civil										
Effectif approuvé 2011/12	–	2	9	11	3	25	25	5	55	
Effectif proposé 2013/13	–	2	9	11	3	25	25	5	55	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (I à IV)										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–	1 504	
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	1 644	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	140	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 5 : appui

40. La composante appui comprend les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe Déontologie et discipline. Au cours de l'exercice budgétaire, un appui sera fourni au personnel des services organiques sous forme de services logistiques, administratifs, financiers et de sécurité aux fins de l'exécution du mandat de l'ONUCI, grâce à l'exécution des produits connexes, à l'introduction d'améliorations aux services fournis et à la réalisation de gains d'efficacité.

41. Un appui sera également fourni aux effectifs autorisés (soit 192 observateurs militaires, 9 395 soldats, 1 000 membres des unités de police constituées, 555 agents de la Police des Nations Unies) et à l'ensemble du personnel civil (soit 451 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 822 agents recrutés sur le plan national, 189 Volontaires des Nations Unies et 42 membres du personnel fourni par des gouvernements).

42. L'appui portera notamment sur la mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, les soins médicaux, la remise en état et la rénovation de locaux et installations de l'Opération, l'informatique et les communications, les opérations aériennes, les transports aériens et terrestres, les opérations d'approvisionnement ainsi que la fourniture de services de sécurité dans toute la zone de l'Opération.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Apport d'un soutien plus efficace à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

5.1.1 Respect strict (100 %) des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les locaux et structures utilisés par l'ONUCI (2010/11 : 100 %; 2011/12 : 100 %; 2012/13 : 100 %)

5.1.2 Réduction du nombre de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'ONUCI, y compris le personnel en tenue (2010/11 : 174; 2011/12 : 170; 2012/13 : 150)

5.1.3 Réduction du nombre d'accidents de la route à 2 au maximum pour 100 véhicules (2010/11 : 2; 2011/12 : 3; 2012/13 : 2)

5.1.4 Réduction de 4 à 3 du nombre mensuel d'affaires signalées à l'Équipe Déontologie et discipline (2010/11 : 4; 2011/12 : 4; 2012/13 : 3)

5.1.5 Couverture à 98 % des services de téléphonie et de transfert de données sur l'ensemble de la zone de l'Opération

Produits

Amélioration des services

- Achèvement de tous les projets nécessaires de rénovation et de reconstruction des infrastructures concernant 61 bâtiments pour mettre l'Opération en conformité avec les Normes minimales de sécurité opérationnelle
- Mise en œuvre d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, des agents de la Police des Nations Unies et du personnel civil en poste à Abidjan, Bouaké et Daloa
- Application d'un programme plus rigoureux de formation des chauffeurs associée à l'organisation de campagnes de sécurité routière et de sensibilisation des conducteurs et à l'imposition de sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension ou au retrait du permis de conduire pour les infractions enregistrées dans le système CarLog
- Fourniture fiable et rentable de services de téléphonie et de transfert de données sur l'ensemble de la zone de l'Opération

Effectifs militaires, policiers et civils

- Opérations de déploiement, de relève et de rapatriement pour des effectifs autorisés de 9 395 militaires, 192 observateurs militaires, 555 agents de la Police des Nations Unies et 1 000 membres des unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome des contingents et du personnel de police
- Stockage de 872 tonnes de rations pour 42 jours (14 jours de réserves, 14 jours de stocks opérationnels et 14 jours de stocks d'approvisionnement) et acheminement mensuel (périodes de 28 jours) de 582 tonnes de rations à destination de 59 sites de livraison pour les contingents et les unités de police constituées
- Stockage et maintien en condition d'une réserve de 14 jours de rations de combat (149 079 rations) et d'eau en bouteille (149 079 litres)
- Administration de 1 462 civils, dont 451 recrutés sur le plan international, 822 recrutés sur le plan national et 189 Volontaires des Nations Unies, ainsi que 42 membres du personnel fournis par des gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline valable pour l'ensemble des personnels (militaires, policiers et civils), englobant formation, prévention, suivi et recommandations concernant les mesures à prendre en cas de faute
- Organisation de 7 rencontres publiques et ateliers destinés à sensibiliser la population ivoirienne aux normes de conduite que doivent observer les militaires, les policiers et le personnel civil de l'ONUCI, et notamment à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles

- Organisation de 35 séances d'orientation et de formation de formateurs à l'intention des contingents et sensibilisation de 1 400 officiers à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à Abidjan, dans le secteur Ouest et dans le secteur Est
- Réalisation de 18 visites d'évaluation des risques dans les camps militaires, fourniture de conseils au commandant de la Force et aux commandants des contingents dans le cadre de réunions et grâce à l'élaboration de projets de recommandation sur l'administration des camps afin de veiller à la bonne application du Code de conduite du Casque bleu
- Organisation de 5 réunions de coordination avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales sur la stratégie d'aide aux victimes
- Organisation de 29 séances de formation à la gestion et à l'encadrement à l'intention de 525 membres du personnel de l'ONUCI et de 142 cours de renforcement des capacités à l'intention de 400 participants nationaux
- Organisation de 28 programmes d'orientation destinés à 560 membres du personnel civil, de 35 séances de formation au système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires à l'intention de 350 membres du personnel civil, et de cours de français, d'anglais et d'arabe à l'ensemble du personnel de l'ONUCI
- Fourniture de conseils et de ressources et supports concernant l'organisation des carrières à 600 membres du personnel de la mission. Organisation de 24 séances consacrées à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement au travail et de l'abus d'autorité ainsi qu'aux procédures administratives et disciplinaires encourues à l'intention de 520 membres du personnel civil

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état des sites occupés par des contingents et des unités de police constituées, des locaux de la Police des Nations Unies et des bureaux du personnel civil des Nations Unies dans 63 camps situés à Abidjan, dans le secteur Ouest et dans le secteur Est
- Fourniture de services d'assainissement, y compris la collecte et l'évacuation des eaux usées et des déchets, pour tous les locaux de 63 camps situés à Abidjan, dans le secteur Ouest et dans le secteur Est
- Exploitation et entretien de 39 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU sur 18 sites
- Exploitation et entretien de 323 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 63 sites
- Stockage et fourniture de 4,29 millions de litres de combustible et de 363 394 litres de propane pour l'ensemble des groupes électrogènes de la mission

Transports terrestres

- Utilisation de 1 131 véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, dont 25 véhicules blindés, et entretien dans 3 garages principaux et 3 annexes dans le secteur Est et le secteur Ouest
- Stockage et fourniture de 6,28 millions de litres d'essence et de gazole pour 1 030 véhicules appartenant à l'ONU et 1 846 véhicules appartenant aux contingents
- Exploitation d'un service de navette 7 jours par semaine à l'intention en moyenne de 837 membres du personnel des Nations Unies par jour entre leur logement et Sebroko, Colas et Koumassi

Transports aériens

- Utilisation et entretien de 4 avions, dont 1 pour lequel les frais sont partagés avec la MINUL, ainsi que de 8 hélicoptères (dont 5 de type militaire) sur 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa)
- Fourniture de 5,48 millions de litres de carburant pour les opérations aériennes

Transports maritimes ou fluviaux

- Utilisation et entretien de 2 bateaux
- Fourniture de 2 400 litres de carburant pour les transports maritimes ou fluviaux

Communications

- Exploitation et entretien de 1 station terrestre de transmission par satellite à Abidjan et de 32 microterminaux VSAT, d'un réseau longue portée desservant 3 059 téléphones et 2 249 ordinateurs, d'un réseau haute fréquence comprenant 208 stations fixes et 751 stations mobiles, d'un réseau très haute fréquence comprenant 101 stations fixes et 3 482 stations mobiles, et de 19 terminaux de vidéoconférence sur 63 sites fournissant des services de téléphonie, de télécopie, de transmission de données et de flux vidéo
- Fourniture de services d'appui et d'entretien pour 27 stations de radiodiffusion FM sur 4 sites de production radiophonique et de radiodiffusion

Informatique

- Fourniture de services d'appui et d'entretien pour 52 serveurs physiques et 105 serveurs virtuels, 2 249 ordinateurs de bureau, 665 ordinateurs portables, 647 imprimantes, 53 appareils multifonctions (imprimantes, scanners, photocopieurs, télécopieurs) et 255 expéditeurs numériques sur 63 sites
- Exploitation et entretien de 51 réseaux locaux (LAN) et de 1 réseau longue portée (WAN) desservant 2 377 utilisateurs sur 63 sites
- Élaboration d'un système d'information géographique permettant de produire environ 4 000 cartes administratives, thématiques ou de planification destinées à éclairer les décisions, à favoriser la compréhension des situations et à servir des fins opérationnelles

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 2 infirmeries de niveau I dans le secteur Est et le secteur Ouest et de 1 infirmerie de niveau I+ à Abidjan, ainsi que de 22 infirmeries de niveau I et de 2 formations médicales de niveau II appartenant à des pays fournisseurs de contingents
- Maintien des dispositifs d'évacuation par voies terrestre et aérienne vers des hôpitaux de niveau IV à Pretoria pour l'ensemble du personnel de l'Opération
- Exploitation et entretien de centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH pour l'ensemble du personnel de l'ONUCI
- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH, y compris entre collègues, pour l'ensemble du personnel de l'ONUCI

Sécurité

- Fourniture 24 heures sur 24 de services de sécurité dans toute la zone de l'Opération, y compris les installations
- Fourniture 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine de services de protection rapprochée aux hauts responsables de l'ONUCI et aux personnalités en visite
- Organisation, à l'intention des agents de sécurité, de 15 séances de formation aux techniques de combat à mains nues, au maniement des armes à feu, aux méthodes et techniques de protection rapprochée et aux techniques d'investigation, ainsi que dans des domaines connexes, afin de garantir la continuité de services de sécurité assurés par des professionnels durant la période suivant les élections

- Organisation d'au moins 2 simulations théoriques d'évacuation de l'ensemble de l'Opération en novembre 2012 et mars 2013
- Réalisation d'enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, dans l'ensemble de l'Opération, pour tout le personnel civil recruté sur le plan international, les Volontaires des Nations Unies, les agents de la Police des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major en poste après les élections

Facteurs externes : Respect des conditions fixées dans les marchés par les fournisseurs de biens et de services

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

Catégorie									Total
Variation nette									-
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			
<i>Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Unies</i>	Total
Équipe Déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2011/12	-	-	2	1	-	3	1	-	4
Effectif proposé 2012/13	-	-	2	1	-	3	1	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12	-	-	1	1	1	3	1	-	4
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13	-	-	1	1	1	3	1	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel – Équipe Déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2011/12	-	-	3	2	1	6	2	-	8
Effectif proposé 2012/13	-	-	3	2	1	6	2	-	8
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2011/12	-	-	1	6	63	70	101	-	171
Effectif proposé 2012/13	-	-	1	6	63	70	101	-	171
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel – Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2011/12	-	-	1	6	63	70	103	-	173

Catégorie									Total
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	6	63	70	103	–	173
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2011/12	–	1	4	2	5	12	9	1	22
Effectif proposé 2012/13	–	1	4	2	5	12	9	1	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	9	15	34	58	125	36	219
Effectif proposé 2012/13	–	–	9	15	33	57	125	35	217
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	–	(1)	(2)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	–	1	1	10	–	11
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13	–	–	–	–	–	–	7	–	7
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(3)	–	(4)
Total partiel – Services administratifs									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	9	15	35	59	135	36	230
Effectif proposé 2012/13	–	–	9	15	33	57	132	35	224
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(3)	(1)	(6)
Services d'appui intégré									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	11	31	125	167	341	86	594
Effectif proposé 2012/13	–	–	11	31	125	167	341	78	586
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(8)	(8)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12	–	–	–	1	13	14	13	–	27
Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13	–	–	–	1	2	3	4	–	7
Variation nette	–	–	–	–	(11)	(11)	(9)	–	(20)
Total partiel – Services d'appui intégré									
Effectif approuvé 2011/12	–	–	11	32	138	181	354	86	621
Effectif proposé 2012/13	–	–	11	32	127	170	345	78	593
Variation nette	–	–	–	–	(11)	(11)	(9)	(8)	(28)
Total									
Effectif approuvé 2011/12	–	1	28	57	242	328	603	123	1 054
Effectif proposé 2012/13	–	1	28	57	229	315	591	114	1 020
Variation nette	–	–	–	–	(13)	(13)	(12)	(9)	(34)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante appui – résumé

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile de la composante appui)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 9 postes (suppression de 9 postes de Volontaire des Nations Unies)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 24 emplois de temporaire (suppression de 12 emplois d'agent du Service mobile et de 12 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 4 emplois de temporaire (suppression de 1 emploi d'agent du Service mobile et de 3 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Bureau du Chef des services administratifs

Section des ressources humaines

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 1 emploi de temporaire (suppression de 1 emploi d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

43. Il est proposé de supprimer un emploi de temporaire attribué à un agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé des ressources humaines) qui avait été inscrit au budget de l'exercice 2011/12 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faire face à l'augmentation du volume de travail, principalement due au recrutement d'agents électoraux supplémentaires, et de régler les problèmes associés à la crise survenue à l'issue des élections.

Section des achats

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 3 emplois de temporaire (suppression de 1 emploi d'agent du Service mobile et de 2 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

44. Il est proposé de supprimer 1 emploi de temporaire attribué à un agent du Service mobile (fonctionnaire chargé des achats) et 2 emplois de temporaire pour des agents des services généraux recrutés sur le plan national (assistant pour les achats) pour lesquels des crédits avaient été alloués au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin d'appuyer l'Opération durant les élections et de faciliter le déploiement du personnel militaire nécessaire pour gérer la crise

survenue à l'issue des élections, étant donné que les activités d'achat connexes sont terminées.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

45. Il est proposé de réaffecter un poste d'agent du Service mobile (assistant à la réception et à l'inspection) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, où le titulaire assumerait des fonctions d'assistant administratif, les fonctions précédentes étant devenues superflues en raison principalement d'une diminution des achats de matériel.

46. Il est en outre proposé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies [assistant (gestion des installations)] qui avait été créé en vue d'appuyer l'établissement de nouveaux camps par l'Opération dans le cadre du déploiement de personnel militaire effectué pour gérer la crise survenue après les élections, étant donné que les activités connexes ont pris fin.

Services d'appui intégré

Volontaires des Nations Unies : diminution de 8 postes (suppression de 8 postes de Volontaire des Nations Unies)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 20 emplois de temporaire (suppression de 11 emplois d'agent du Service mobile et de 9 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Bureau du Chef des services d'appui intégré

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 1 emploi de temporaire (suppression de 1 emploi d'agent du Service mobile)

47. L'Opération a achevé le déploiement du matériel appartenant aux contingents nécessaire pour le soutien logistique autonome et les activités de protection, de sorte que les crédits à prévoir pour faciliter les déplacements à l'intérieur de la zone d'opérations sont nuls ou minimaux. En conséquence, il est proposé de supprimer un emploi de temporaire pour un agent du Service mobile (assistant chargé du matériel appartenant aux contingents) qui avait été inscrit au budget au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer le déploiement de contingents et d'unités de police constituées supplémentaires.

Centre mixte des opérations logistiques

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 2 emplois de temporaire (suppression de 2 emplois d'agent du Service mobile)

48. Il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire pour des agents du Service mobile (assistants au soutien logistique) qui avaient été inscrits au budget au

titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer le déploiement de contingents durant l'exercice 2011/12.

Section des approvisionnements

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 4 emplois de temporaire (suppression de 3 emplois d'agent du Service mobile et de 1 emploi d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

49. La stabilisation générale des conditions de sécurité a eu pour effet d'améliorer l'acheminement des approvisionnements d'Abidjan à Bouaké et Daloa puis vers les bases d'opérations, ce qui entraîne une réduction du personnel nécessaire pour appuyer et superviser les opérations logistiques. En conséquence, il est proposé de supprimer 3 emplois de temporaire pour des agents du Service mobile (1 emploi d'assistant chargé des rations et 2 emplois d'assistant chargé du contrôle de la qualité) ainsi que 1 emploi de temporaire pour un agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé des carburants) qui avaient été inscrits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour appuyer le déploiement des contingents.

Section du génie

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes de Volontaire des Nations Unies)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 3 emplois de temporaire (suppression de 3 emplois d'agent du Service mobile)

50. Étant donné que le processus électoral est parvenu à son terme et que le déploiement de tout le personnel en uniforme est pratiquement terminé, les principales activités d'ingénierie se limiteront à des opérations d'entretien et à la construction de neuf camps militaires à l'usage des contingents récemment déployés. En conséquence, il est proposé de supprimer 3 emplois de temporaire pour des agents du Service mobile (assistant électricien, assistant Génie et assistant chauffage, ventilation et climatisation) inscrits au budget de l'exercice 2011/12 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de même que 5 postes de Volontaire des Nations Unies [2 assistants Génie, 1 assistant électricien, 1 assistant chauffage, ventilation et climatisation, et 1 assistant (gestion du matériel)].

Section des transports

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 2 emplois de temporaire (suppression de 2 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

51. Étant donné que le processus électoral est parvenu à son terme, il est proposé de supprimer deux emplois de temporaire pour des agents des services généraux recrutés sur le plan national (mécaniciens auto) qui avaient été inscrits au budget de l'exercice 2011/12 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour fournir une assistance électorale.

Section des transports aériens

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 6 emplois de temporaire (suppression de 1 emploi d'agent du Service mobile et de 5 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

52. L'amélioration des conditions de sécurité et l'achèvement du processus électoral ont permis de réorganiser la flotte aérienne et de réduire considérablement le nombre d'heures de vol, et facilité la reprise des opérations aériennes groupées en provenance et à destination des bases d'appartenance, réduisant ainsi les effectifs nécessaires pour mener, suivre et gérer ces opérations. En conséquence, il est proposé de supprimer 6 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), dont 1 emploi d'agent du Service mobile (fonctionnaire chargé des opérations aériennes) et 5 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national (4 assistants aux opérations aériennes et 1 responsable des services de passerelle), ainsi que 1 poste de Volontaire des Nations Unies (assistant aux opérations aériennes).

Section du contrôle des mouvements

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 2 emplois de temporaire (suppression de 1 emploi d'agent du Service mobile et de 1 emploi d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

53. À présent que les camps sont construits et que les élections présidentielle et parlementaires ont été menées à bien, les besoins d'appui de la part de la Section du contrôle des mouvements sont moindres puisque le nombre d'opérations aériennes nécessitant un soutien au sol a diminué, tout comme le volume des activités de transport intérieur, d'acheminement de conteneurs et d'enlèvement de bâtiments préfabriqués. En conséquence, il est proposé de supprimer 2 postes de Volontaire des Nations Unies (assistant au contrôle des mouvements), ainsi que 1 emploi de temporaire du Service mobile (fonctionnaire chargé du contrôle des mouvements) et 1 emploi de temporaire pour un agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant chargé du matériel et des biens) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué ^a (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	9 903,7	10 687,2	10 017,7	(669,5)	(6,3)
Contingents	195 679,1	237 728,9	230 109,3	(7 619,6)	(3,2)
Police des Nations Unies	18 214,8	27 668,4	26 897,4	(771,0)	(2,8)
Unités de police constituées	20 639,2	24 263,9	24 322,3	58,4	0,2
Total partiel	244 436,8	300 348,4	291 346,7	(9 001,7)	(3,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	71 453,1	75 886,7	83 062,8	7 176,1	9,5
Personnel recruté sur le plan national	22 458,0	22 877,0	20 612,5	(2 264,5)	(9,9)
Volontaires des Nations Unies	11 761,5	16 109,1	7 922,1	(8 187,0)	(50,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 038,7	7 299,7	1 413,9	(5 885,8)	(80,6)
Total partiel	109 711,3	122 172,5	113 011,3	(9 161,2)	(7,5)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	242,7	1 632,0	1 745,7	113,7	7,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	321,1	257,5	431,5	174,0	67,6
Voyages	6 074,9	3 971,7	3 900,1	(71,6)	(1,8)
Installations et infrastructures	65 868,2	77 172,3	57 012,0	(20 160,3)	(26,1)
Transports terrestres	11 780,4	15 155,5	11 147,8	(4 007,7)	(26,4)
Transports aériens	66 145,8	56 533,2	37 176,0	(19 357,2)	(34,2)
Transports maritimes ou fluviaux	1,1	43,1	6,1	(37,0)	(85,8)
Communications	16 282,8	21 207,2	17 680,7	(3 526,5)	(16,6)
Informatique	4 651,4	7 276,9	4 131,3	(3 145,6)	(43,2)
Services médicaux	7 158,7	7 890,9	7 933,7	42,8	0,5
Matériel spécial	3 616,0	4 619,7	4 607,6	(12,1)	(0,3)
Fournitures, services et matériel divers	14 193,5	25 680,5	34 027,7	8 347,2	32,5
Projets à effet rapide	998,1	2 000,0	2 000,0	–	–
Total partiel	197 334,8	223 440,5	181 800,2	(41 640,3)	(18,6)
Montant brut	551 482,9	645 961,4	586 158,2	(59 803,2)	(9,3)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué ^a (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Recettes provenant des contributions du personnel	11 243,8	11 504,3	9 552,5	(1 951,8)	(17,0)
Montant net	540 239,1	634 457,1	576 605,7	(57 851,4)	(9,1)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	–	–	–	–	–
Total	551 482,9	645 961,4	586 158,2	(59 803,2)	(9,3)

^a Y compris des crédits d'un montant de 486 726 400 dollars et 159 235 000 dollars ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/294 et 66/242 respectivement, pour financer le fonctionnement de l'ONUCI.

B. Contributions non budgétisées

54. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2012/13 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	3 228,1
Total	3 228,1

C. Gains d'efficience

55. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte des gains d'efficience attendus des mesures décrites ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Mesure
Dépenses opérationnelles		
Militaires et personnel de police	1 429,0	Réduction de 5 % du nombre de rations au moyen d'une meilleure gestion des stocks obtenue avec l'intégration des éléments militaires et civils de la composante appui
Installations et infrastructures	710,0	Gains d'efficience obtenus grâce à une meilleure gestion des besoins, ce qui entraînera une diminution de la demande en pièces de rechange et en fournitures
	259,4	Réduction de la consommation de carburant grâce au renforcement de la gestion des carburants obtenu par l'arrêt de la climatisation et l'extinction des lumières à partir de 19 h 30 tous les jours
	2,5	Installation d'un système d'alimentation en énergie solaire dans 5 camps à Youpougou et Anyama, et dans les camps actuels à l'aéroport de Bouaké et au quartier général de Daloa, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre utilisant le solaire comme source d'énergie de substitution

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
	90,0	Installation d'un système écologique de traitement des eaux usées dans 2 nouveaux camps à Anyama et Yopougon afin d'atténuer les effets des effluents des camps sur l'environnement
Transports terrestres	626,5	Réduction de la consommation de carburant grâce à une meilleure gestion des carburants obtenue par le renforcement de la facturation de l'utilisation des véhicules en dehors du service et la présence accrue de personnel sur le terrain, ce qui réduit les besoins de déplacements lointains
	701,1	Gains d'efficacité obtenus grâce à une meilleure gestion des besoins, ce qui entraînera une diminution de la demande en pièces de rechange et en fournitures
Transports aériens	14 285,1	Modification de la composition du parc d'aéronefs de l'Opération, 2 avions étant remplacés par des appareils plus petits (le B-757 par le B-737, en partage avec la MINUL, et le DHC-7 par le B-200) et 2 hélicoptères étant retirés (1 Mi-8 MTV et 1 A-109)
	542,0	Réduction de la consommation de carburant grâce à la planification mensuelle des vols militaires de routine qui permettra une meilleure gestion des carburants, le déploiement ou redéploiement des aéronefs étant alignés autant que possible sur les vols hebdomadaires programmés
Communications et informatique	872,0	Allongement de la durée de vie du matériel déjà déployé
	312,6	Gains d'efficacité obtenus grâce à une meilleure gestion des besoins, ce qui entraînera une diminution de la demande en pièces de rechange
	150,0	Contrôle plus strict des services de téléphonie (facturation des appels personnels locaux) et de l'autorisation des services d'itinérance
Total	19 980,2	

D. Taux de vacance de postes

56. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2010/11</i>	<i>Taux budgétisé 2011/12</i>	<i>Projection 2012/13</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2,6	4,0	1,0
Contingents	9,5	2,0	1,0
Police des Nations Unies	8,2	5,8	10,0
Unités de police constituées	1,8	4,9	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,3	14,9	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	15,7	16,4	8,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2010/11</i>	<i>Taux budgétisé 2011/12</i>	<i>Projection 2012/13</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,5	7,2	5,0
Volontaires des Nations Unies	25,1	12,9	5,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	22,2	6,5	15,0
Personnel recruté sur le plan national	30,0	–	5,0
Personnel fourni par des gouvernements	50,0	31,0	20,0
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

57. Les taux de vacance appliqués sont établis sur la base du personnel effectivement déployé au cours de l'exercice budgétaire 2010/11 et de la première moitié de l'exercice 2011/12, et ils prennent également en compte la progression du recrutement du personnel civil et les propositions de modification du tableau des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

58. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2012/13, qui se chiffrent à 92 568 400 dollars, ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome, et elles se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	45 813,6
Unités de police constituées	5 405,7
Total partiel	51 219,3
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	21 429,9
Communications	9 432,1
Services médicaux	5881,9
Matériel spécial	4 605,2
Total partiel	41 349,1
Total	92 568,4

<i>Facteurs applicables à la zone de l'Opération</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Coefficients applicables à la zone de la mission			
Contrainte du milieu	1,8	4 avril 2004	10 février 2006
Usage opérationnel intensif	1,9	4 avril 2004	10 février 2006
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,5	4 avril 2004	10 février 2006
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

F. Formation

59. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	340,8
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 546,6
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	244,2
Total	2 131,6

60. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	412	1 727	1 415	297	1 392	1 213	4 755	614	683
Formation externe ^a	100	223	152	33	62	18	1	6	10
Total	512	1 950	1 567	330	1 454	1 231	4 756	620	693

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

61. L'Opération continuera de mettre en œuvre sa stratégie de formation, qui vise à renforcer diverses compétences spécialisées et techniques et à améliorer les capacités d'encadrement, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les

plans international et national. La formation dispensée aux militaires et au personnel de police de l'Opération sera principalement linguistique; elle portera aussi sur des domaines spécialisés liés à la protection des civils.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

62. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures, services et matériel nécessaires aux projets de réinsertion concernant 24 000 ex-combattants et anciens membres des milices	16 250,0
Coûts opérationnels directs	3 600,0
30 projets transitoires pour des éléments armés étrangers	300,0
100 programmes de réduction de la violence communautaire	1 800,0
Suivi et évaluation des activités de réinsertion	100,0
Total	22 050,0

63. Il est proposé d'engager ces dépenses pour soutenir la réinsertion des anciens membres de groupes armés, des jeunes à risque et des femmes, au moyen de projets de réinsertion qui s'inscrivent dans le cadre du programme de microprojets qui devraient toucher 24 000 personnes, le coût moyen individuel étant estimé à 1 000 dollars pour un projet de réinsertion.

64. Cinq comités locaux de réinsertion ont été créés dans cinq lieux stratégiques pour faciliter la mise en œuvre, la coordination et la supervision des projets de réinsertion. Chaque comité est constitué de deux représentants des autorités locales, de deux représentants des bénéficiaires et d'un représentant de la structure nationale chargée de la réinsertion. Ces comités doivent suivre les projets pendant six mois (trois mois de réalisation et trois mois de supervision). L'exécution de ces projets continuera à être assurée par des organisations non gouvernementales locales et d'autres structures de proximité, pour un coût opérationnel direct moyen par bénéficiaire estimé à 15 % du coût unitaire du projet.

65. Trois ateliers devraient être organisés, le premier portant sur la gestion de projet, le deuxième accompagnant le lancement des projets de réinsertion et le troisième concernant les activités de suivi et d'évaluation qui permettront de renforcer les capacités des comités locaux de réinsertion. En outre, deux évaluations externes sont prévues, la première trois mois après le lancement des projets et la seconde trois mois après leur achèvement.

66. Il est tenu compte du rôle que doit jouer l'Opération dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans les produits correspondant à la réalisation escomptée 1.3 du cadre de budgétisation axée sur les résultats.

67. L'exécution de projets de lutte contre la violence au sein des collectivités est prévue en application de la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité qui donne pour mandat à l'ONUCI d'apporter son soutien au Gouvernement en coordination avec d'autres partenaires pour élaborer et mettre en œuvre des programmes communautaires de collecte d'armes, qui devraient être associés à la réduction de la violence et à la réconciliation à l'échelon local. Les 100 projets de lutte contre la violence au sein des collectivités, qui compléteront le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ont pour objectif principal de contribuer à l'instauration d'un environnement pacifique et sûr en Côte d'Ivoire grâce à des projets décidés collectivement par les communautés et coordonnés avec les collectes d'armes. Cela devrait permettre de renforcer la cohésion sociale, de promouvoir la réconciliation et de s'occuper des anciens combattants, des membres de milices et de groupes d'autodéfense et de tous les autres éléments qui risquent de rester en dehors du programme. Une somme de 18 000 dollars sera allouée à chaque projet, qui tiendra également compte du couplage entre développement et sécurité. Les projets feront l'objet d'une supervision et d'une évaluation avec le concours des comités locaux et des partenaires opérationnels et seront audités pour que leur bonne exécution soit vérifiée.

H. Services de détection de mines et de déminage

68. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection de mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériels divers	
Services de détection de mines et de déminage	7 376,9
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

69. Parallèlement aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'Opération lance des programmes par l'entremise du Service de la lutte antimines des Nations Unies visant à réduire le risque posé par les munitions non explosées héritées du récent conflit. Ces programmes auront trait, notamment, à l'élimination des engins non explosés et à la gestion des armes et des munitions.

70. Afin d'assurer la pérennité des activités, les ressources allouées pour la formation spécialisée et le renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité du pays (Forces républicaines de Côte d'Ivoire, police et gendarmerie) devraient augmenter. L'Opération pourra ainsi prodiguer des conseils techniques et offrir davantage d'activités de formation pour faire en sorte que de nouvelles normes nationales soient élaborées et respectées en matière de sécurité physique et de gestion des stocks, conformément aux obligations internationales, apportant par là même une contribution directe à l'exécution de son mandat en ce qui concerne la protection des populations et la réforme du secteur de la sécurité, et elle pourra

également dispenser des conseils et des formations sur l'entreposage des armes collectées.

I. Projets à effet rapide

71. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit par rapport à celles des exercices précédents :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant effectif)	998,1	40
Du 1 ^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant approuvé)	2 000,0	80
Du 1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (montant proposé)	2 000,0	80

72. Il est proposé d'ouvrir un crédit de 2 millions de dollars au titre de l'exercice budgétaire 2012/13 pour l'exécution de 80 projets à effet rapide dans les domaines des droits de l'homme (10 projets), de l'assistance humanitaire aux personnes déplacées (8 projets), de la réconciliation nationale, de la sensibilisation et du règlement des conflits (20 projets), de la parité entre les sexes et de la protection de l'enfance (10 projets), de la lutte contre le VIH/sida (7 projets), de l'état de droit (10 projets), de la sécurité (10 projets) et de l'administration publique (5 projets).

73. La poursuite des projets à effet rapide en Côte d'Ivoire créera des conditions propices aux activités de l'Opération et concourra plus efficacement à la phase critique de consolidation de la paix, sachant qu'il restera alors à régler les principaux problèmes relatifs à la réunification du pays, au rétablissement de l'autorité de l'État, au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à la réconciliation nationale, ainsi qu'au maintien sur les rails du processus de paix. Les projets à effet rapide ne seront pas seulement axés sur le renforcement de la confiance, la réconciliation et la cohésion de la société ivoirienne, ils aboutiront aussi à l'amélioration de la compréhension entre la population et l'ONUCI, grâce à des projets de reconstruction des infrastructures scolaires et sanitaires, à la réparation de pompes à eau, à la fourniture de matériel, à des activités de formation et de sensibilisation et à des projets générateurs de revenus, en particulier pour les personnes vulnérables telles que les femmes et les personnes déplacées.

74. L'accent sera mis en particulier sur les activités de sensibilisation et de réconciliation afin de continuer à concourir à la stabilisation et à la cohésion sociale dans les secteurs où il subsiste des tensions. La réalisation de projets à effet rapide pousse les organisations non gouvernementales locales et autres associations de proximité qui fournissent à la population des services sociaux essentiels à participer au maximum. Ces projets continueront donc à être utilisés comme moyen d'aider l'ONUCI à se faire accepter localement, à consolider la confiance grandissante qu'elle inspire dans certaines régions du pays, particulièrement dans les régions du centre, du nord et de l'ouest touchées par la guerre, et à prévenir toute érosion de la confiance en l'Opération, en son mandat et en l'ensemble du processus de paix.

III. Analyse des variations¹

75. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(669,5)	(6,3 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

76. La baisse des moyens nécessaires s'explique principalement par : a) la diminution des montants prévus au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la mission, ainsi que l'application d'un taux de change de 489,344 francs CFA pour un dollar des États-Unis, contre 482,128 francs CFA pour un dollar des États-Unis dans le budget 2011/12, ce qui entraîne une baisse des montants au titre de l'indemnité de subsistance (missions); et b) la baisse des coûts liés à la relève, qui s'élèvent à 3 840 dollars par observateur militaire contre 4 830 dollars pour l'exercice 2011/12, une baisse en partie compensée par l'application d'un coefficient délais de déploiement de 1 % au lieu de 4 % pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(7 619,6)	(3,2 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

77. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la non-reconduction du crédit correspondant au montant supplémentaire exceptionnel versé aux pays fournissant des contingents pour l'exercice 2011/12; b) l'estimation des montants nécessaires au remboursement des sommes dues aux pays fournissant des contingents pour le matériel majeur, fondée sur les coûts effectifs conformément aux mémorandums d'accord signés; c) la réduction des effectifs militaires, qui sont passés à 9 395, contre 9 535 lors de l'exercice 2011/12; d) la baisse des dépenses prévues pour les rations, du fait de l'application d'un taux de change de 0,746 euro pour un dollar des États-Unis, contre un taux de change de 0,72 euro par dollar des États-Unis dans le budget 2011/12, et de la baisse attendue de la consommation; e) un facteur d'indisponibilité de 1 % et un facteur de non-déploiement de 0,4 % appliqués au matériel appartenant aux contingents et déployé dans la zone de la mission.

78. La baisse est en partie compensée par une augmentation des montants prévus au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des contingents, en raison du recours à des vols charters commerciaux et de l'application d'un coefficient délais de déploiement de 1 %, contre 2 % au cours de l'exercice 2011/12.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(771,0)	(2,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

79. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par : a) le départ de 40 membres de la Police des Nations Unies; b) l'application, pour l'estimation des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), d'un taux de change de 489,344 francs CFA pour un dollar des États-Unis, contre 482,128 francs CFA pour un dollar des États-Unis dans le budget 2011/12; et c) l'application d'un coefficient délais de déploiement de 10 %, contre 5,8 % pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	7 176,1	9,5 %

• **Paramètres budgétaires : nouveau barème des traitements**

80. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par : a) le nouveau barème des traitements pour le personnel civil recruté sur le plan international, en vigueur depuis janvier 2012 et qui a entraîné la hausse des montants prévus au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international; b) les dépenses communes de personnel prévues à 82 % des salaires nets, contre 75 % pour l'exercice 2011/12, compte tenu du niveau actuel des dépenses; et c) l'application d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 14,9 % dans le budget 2011/12. La variation est en partie compensée par la suppression de la prime de risque et par le fait que la prime de danger ne s'applique pas à la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(2 264,5)	(9,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

81. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par la suppression de la prime de risque et par le fait que la prime de danger ne s'applique pas à la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(8 187,0)	(50,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

82. La baisse des dépenses prévues s'explique par la suppression de 164 emplois de temporaire qui avaient été créés principalement au titre de l'appui électoral, ainsi que par la suppression de la prime de risque et le fait que la prime de danger ne s'applique pas à la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(5 885,8)	(80,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

83. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par la suppression de 49 emplois de temporaire (2 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 13 agents du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 12 agents des services généraux recrutés sur le plan national) au terme du processus électoral et des activités liées au déploiement de personnel militaire supplémentaire.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	113,7	7,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

84. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes de 20 %, contre un taux de 31 % pour l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Consultants	174,0	67,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

85. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le recours à des consultants en formation. Des sessions de formation, dans des domaines opérationnels et techniques, ont en effet été organisées sur place. Ces formations dispensées dans les locaux de l'Opération ont permis de toucher un personnel plus large que ne l'auraient fait des participations individuelles à différents programmes de formation. Les programmes de cours de langues ont en outre été élargis, et trois consultants internationaux ont été engagés pour conduire des missions particulières liées au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours. Ces missions comprendront l'analyse du contexte social ivoirien, afin d'adapter ce programme ainsi que le programme de lutte contre la violence civile aux coutumes et besoins spécifiques du pays, l'évaluation des dynamiques régionales et de leur incidence sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration en Côte d'Ivoire, et une évaluation des bonnes pratiques dans les interventions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration que l'ONUCI va mettre en œuvre.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(20 160,3)	(26,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

86. La baisse des moyens nécessaires s'explique principalement par : a) l'acquisition de matériel et de fournitures limitée au remplacement du matériel endommagé et/ou dont la réparation serait trop coûteuse, puisque l'Opération va continuer à utiliser les stocks existants, et puisque les acquisitions majeures ont été

inscrites au budget 2011/12; b) une diminution à la rubrique Location de locaux du fait de la fermeture de trois sites et de la mise à disposition par le Gouvernement, à titre gracieux, du quartier général de la mission à Sebroko et du site de Yopougon; c) la baisse des montants prévus pour les services d'entretien, de construction, d'aménagement et de rénovation, puisque de nouveaux camps auront été construits au cours de l'exercice 2011/12; et d) la diminution des dépenses au titre des pièces de rechange et des fournitures du fait de la baisse attendue des quantités utilisées.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(4 007,7)	(26,4 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

87. La baisse des moyens nécessaires s'explique principalement par l'acquisition de nouveaux véhicules au cours de l'exercice 2011/12, notamment pour remplacer certains véhicules, par la réduction du parc automobile de 85 véhicules, ainsi que par l'utilisation continue du parc automobile de l'Opération grâce à la prolongation de la durée de vie de véhicules qui devaient être cédés ou remplacés, ainsi que par la diminution des dépenses prévues au titre des pièces de rechange, du fait de la baisse attendue des quantités utilisées.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(19 357,2)	(34,2 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

88. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par le remplacement de deux avions par de plus petits modèles (1 B-757 remplacé par 1 B-737 partagé avec la MINUL et 1 DHC-7 remplacé par 1 B-200) et par la suppression de deux hélicoptères, ainsi que par la réduction générale des heures de vol avec la fin du processus électoral.

89. Le parc d'aéronefs de la mission pour l'exercice 2012/13 comptera 4 avions de transport de passagers, et 8 hélicoptères, dont 3 hélicoptères civils et 5 hélicoptères militaires.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(37,0)	(85,8 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

90. La baisse des dépenses prévues s'explique par la baisse attendue des primes d'assurance responsabilité et de la consommation de carburant.

	<i>Variation</i>	
Communications	(3 526,5)	(16,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

91. La baisse des moyens nécessaires s'explique principalement par de nouvelles acquisitions limitées au remplacement du matériel endommagé et/ou dont la réparation serait trop coûteuse, par la baisse des dépenses prévues au titre du matériel et des services d'information avec la fin du processus électoral, ainsi que par l'estimation des montants nécessaires au remboursement des sommes dues aux pays fournissant des contingents pour le matériel de communication, fondée sur les coûts effectifs conformément aux mémorandums d'accord signés.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(3 145,6)	(43,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

92. La baisse des moyens nécessaires s'explique principalement par la diminution du nombre d'ordinateurs à remplacer et des dépenses prévues au titre des pièces de rechange et fournitures, puisqu'elles devraient être moins utilisées.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	8 347,2	32,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

93. La hausse des moyens nécessaires s'explique principalement par les dépenses supplémentaires prévues au titre des services de détection des mines et de déminage et de l'élargissement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que du programme de lutte contre la violence de voisinage.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

94. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la mission portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 586 158 200 dollars aux fins du fonctionnement de la mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;**

b) **Mise en recouvrement du montant de 48 846 517 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} au 31 juillet 2012;**

c) **Mise en recouvrement du montant de 537 311 683 dollars, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 48 846 517 dollars par mois.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 65/289)

Décision ou demande

Mesures prises

L'Assemblée générale souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15).

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 17).

L'Assemblée générale rappelle le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 24).

L'Assemblée générale souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, et notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31).

Les principales hypothèses de programme sur lesquelles reposent les prévisions budgétaires de l'ONUCI pour 2012/13 tiennent compte des missions confiées à l'Opération ainsi que des facteurs économiques et politiques externes et de l'analyse des tendances. Les décisions les plus importantes concernant la gestion sont présentées dans la section consacrée aux hypothèses budgétaires et aux activités d'appui.

Dans le cadre de la coopération régionale entre les missions, l'ONUCI maintient une liaison satellitaire et un couloir hertzien avec la MINUL, ce qui lui permet d'assurer la connexion à Internet. En outre, les trois missions présentes en Afrique de l'Ouest continuent à collaborer étroitement et à coordonner leurs activités : elles s'entraident pour les aéronefs, les services de manutention au sol et la relève et le déploiement de troupes et d'unités de police constituées; l'ONUCI partage ainsi l'utilisation des aéronefs avec la MINUL au lieu de recourir à des vols affrétés par des compagnies privées.

L'Opération continue à accorder la priorité aux programmes de formation de formateurs et à l'utilisation de cours en ligne pour dispenser des formations dans toute la zone de l'Opération. Grâce au programme intégré d'apprentissage à distance, 22 cours en ligne sont actuellement proposés à l'ensemble du personnel civil déployé dans la zone de l'Opération. Les voyages au titre de la formation ont été rigoureusement examinés et priorité a été donnée aux

L'Assemblée générale constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32).

L'Assemblée générale souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40).

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41).

L'Assemblée générale engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42).

formations disponibles sur le continent afin de réduire les coûts.

L'Opération continue à garantir au personnel recruté sur le plan national un accès équitable à toutes les formations. Au cours des deux dernières années, 31 % du personnel de cette catégorie a bénéficié de formations en ligne ou en dehors de la zone de l'Opération.

En outre, l'Opération a proposé au personnel recruté sur le plan national des formations professionnelles et de perfectionnement, en organisant des programmes de formation dans plusieurs domaines : informatique, approvisionnement en rations, opérations aériennes, contrôle des mouvements et systèmes d'information géographique.

En 2006, l'ONUCI a mis en place le nouveau système de commande des rations, pour garantir une gestion efficace des commandes et s'assurer que les soldats de la paix des Nations Unies reçoivent des rations en quantité suffisante et de qualité satisfaisante, ainsi qu'un nombre suffisant de calories par personne et par jour, conformément aux normes fixées par les Nations Unies. Les commandes respectent le plafond du coût des rations individuelles et la valeur maximale de 4 500 calories par personne et par jour. Tout le processus est consigné dans les registres, de la soumission initiale de la commande jusqu'au règlement des factures des fournisseurs.

L'ONUCI suit de près le programme de contrôle qualité auquel sont soumis les fournisseurs, dont les entrepôts sont inspectés tous les mois. L'Équipe de l'assurance qualité fournit des rapports hebdomadaires au Groupe des rations, ce qui permet d'identifier d'une semaine sur l'autre tous les problèmes relatifs à la qualité des rations.

L'ONUCI confirme que les ratios standard sont appliqués pour la fourniture de matériel informatique aux utilisateurs finaux. Le programme informatique a été revu afin d'intégrer de nouvelles technologies comme la virtualisation des postes de travail et le système de clients légers. Les communications satellitaires ont été améliorées pour assurer une utilisation plus efficace de la bande passante grâce à l'optimisation de l'utilisation des liaisons satellitaires existantes. Un contrat a été négocié pour améliorer la connexion à Internet et fournir des services plus

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44).

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64).

L'Assemblée générale note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75).

L'Assemblée générale souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76).

performants à Abidjan et dans les postes de commandement de secteur.

L'ONUCI continuera à soumettre toutes les dépenses faisant l'objet de contrats-cadres à une analyse coûts-avantages. En règle générale, ce sont la Division des achats et le Département de la gestion qui gèrent les contrats-cadres pour l'ensemble des missions.

L'ONUCI poursuit son travail de formation et de sensibilisation en matière d'exploitation et d'agressions sexuelles auprès de toutes les composantes de l'Opération (militaires, membres de la Police des Nations Unies et personnel civil), lors de l'entrée en fonction et au cours de séances portant expressément sur ces questions. L'Opération recourt à la formation de formateurs pour atteindre tous les contingents et tous les membres de la Police déployés dans la zone de l'Opération.

L'ONUCI a rendu obligatoire la formation relative à la prévention de l'exploitation et des agressions sexuelles.

Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks procède tous les ans à des inspections physiques afin de faire l'inventaire du matériel de l'Opération. En outre, il produit des rapports périodiques comme l'indicateur de résultats publié chaque mois, le rapport d'écart, le rapport du Chef de l'appui à la mission et le rapport d'inventaire sur les principales questions relatives à la gestion du matériel. En outre, le Groupe assure la liaison avec les principales parties concernées, comme les unités à comptabilité autonome, pour éviter les écarts et garantir ainsi une gestion exacte et responsable des stocks et pour maintenir les ratios appropriés. Le Groupe travaille également en collaboration avec le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel pour garantir que toutes les acquisitions sont justifiées.

Voir la réponse précédente. En outre, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks s'efforce d'inventorier absolument tout le matériel en permanence appartenant aux Nations Unies et pour ce faire, il planifie et mène à bien des inspections physiques approfondies dans toute la zone de l'Opération, et fournit des informations visant à responsabiliser et à sensibiliser à l'importance de stocker en lieu sûr et d'utiliser correctement le matériel.

En mars 2012, date de son dernier rapport, le Groupe avait procédé à la vérification de 15 440 actifs, soit 88,72 % du total des stocks pour l'exercice 2011/12. La vérification des 1 963 actifs restants, soit 11,28 % du total, est prévue d'ici au 30 juin 2012.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/65/743)

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources. Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il est cependant préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan

L'Opération a institué les règles suivantes : préparation trimestrielle du rapport consolidé sur l'exécution du budget et du dossier justificatif des résultats pour présentation à l'équipe de direction et distribution à tous les chefs de section pour examen.

Dans son rapport sur l'exécution du budget de 2010/11, l'ONUCI établit une distinction entre économies et sous-utilisation, et justifie dûment les écarts constatés.

L'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, y compris pour l'exercice 2010/11, est suivie et contrôlée par un fonctionnaire d'administration hors classe désigné agent de liaison de l'Opération en matière d'audit. Toutes les recommandations du Comité sont consignées dans une matrice et leur application est contrôlée régulièrement pour prévenir l'apparition de problèmes récurrents.

plus général pour appliquer le principe de responsabilité (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme l'a souligné le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport en date sur les opérations de maintien de la paix, des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Étant donné le montant des dépenses des opérations de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions

L'ONUCI continue de se conformer aux instructions relatives à la gestion des allocations de crédit émises par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur datées du 28 juin 2002.

Pendant l'exercice 2010/11, l'ONUCI a dû exécuter, suite aux élections, des activités imprévues et a réussi à répondre aux nouveaux besoins opérationnels en procédant à des réaffectations de ressources, dans le respect des règles établies.

L'ONUCI s'efforce de quantifier dans son projet de budget, chaque fois que c'est possible, les produits présentés dans son cadre de budgétisation axée sur les résultats, ces derniers étant étroitement liés aux ressources demandées.

Dans les instructions relatives au budget 2012/13 du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Opération a déclaré que tous les indicateurs de succès et produits des cadres pour 2012/13 doivent impérativement être spécifiques, mesurables, réalisables et limités dans le temps et comporter des données de référence et des objectifs à atteindre pour l'exercice en cours et le suivant afin de faciliter le suivi et l'établissement des rapports.

En outre, la mission a proposé des formations au cadre de budgétisation axée sur les résultats, principalement au personnel des services organiques, avant l'établissement du cadre pour 2012/13 et du dossier justificatif pour 2010/11.

Le Comité de direction du budget est également en charge de l'examen du projet de budget, y compris les documents du cadre de budgétisation axée sur les résultats.

L'ONUCI continue à s'efforcer de trouver des moyens d'accroître les gains d'efficacité, lesquels sont répertoriés dans le budget pour l'exercice 2012/13.

Dans le cadre de l'établissement du budget, l'ONUCI a revu ses besoins en personnel pour les adapter aux nouvelles tâches qui lui ont été confiées et aux

qui ne sont peut-être plus nécessaires. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (par. 30).

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis du Comité, elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent. Le Comité réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée de créer de nouveaux postes (par. 43).

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, sont assez coûteuses (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les

nouveaux besoins opérationnels décrits dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13.

Comme indiqué précédemment, la mission a revu l'ensemble de ses besoins opérationnels en fonction des réalisations prévues par son mandat. La suppression des postes et fonctions qui ne sont plus nécessaires a été proposée et toute création de nouveaux postes a été dûment justifiée.

L'ONUCI s'est employée, en étroite collaboration, sur une base mensuelle, avec la Division du personnel des missions du Département de l'appui aux missions, à traiter tous les écarts constatés, afin de présenter des données exactes et fiables permettant une gestion efficace des ressources humaines de l'Opération. En outre, la Section des ressources humaines de l'ONUCI établit des rapports hebdomadaires et mensuels de suivi des questions relatives à la gestion des postes et des ressources humaines, qu'elle communique à la direction.

L'ONUCI a été à l'avant-garde de ce processus puisqu'elle a absorbé 18 membres du personnel de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pendant la phase de retrait de cette dernière. En outre, l'Opération confirme que tous les postes vacants sont pourvus à l'aide du fichier du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions.

L'ONUCI a doté 18 sites de livres de bord sur la consommation de carburant, fonctionnant 24 heures sur 24, sept jours par semaine, dans tout le pays. Elle a aussi créé une équipe de contrôle de la consommation et de prévention des fraudes, qui

*Demande/recommandation**Mesures prises*

opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture des rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si certains biens pouvant être achetés au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales sur place devraient également constituer un facteur à prendre en considération pour établir les cycles appropriés de remplacement de l'équipement de chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation des locaux dans certaines missions. Il prend également note des incidences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport. Il compte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives quant aux progrès enregistrés (par. 86).

Le Comité consultatif s'inquiète que la majorité des missions n'aient toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on

surveille les informations contenues dans la base de données et garantit que celles-ci sont complètes, exactes et cohérentes, y compris les données provenant chaque mois des livres de bord régionaux. Cette équipe surveille aussi l'évolution de la consommation de carburants et signale immédiatement toute anomalie à la Section de la sécurité, afin qu'elle mène une enquête.

L'ONUCI encourage le sous-traitant responsable de l'achat des denrées alimentaires à faire appel autant que possible aux entreprises locales pour l'achat de fruits et légumes frais et de saison. Les fournisseurs locaux retenus par l'ONUCI livrent des fruits et légumes frais. Ils livrent aussi d'autres produits, qui peuvent ne pas être disponibles au niveau local en raison de problèmes d'approvisionnement. Tous les produits achetés localement sont minutieusement inspectés par l'équipe en charge de l'assurance qualité du sous-traitant responsable des achats.

L'ONUCI veille à ce que les appels d'offres tiennent dûment compte des considérations environnementales. La Section du génie vérifie l'adéquation des produits faisant l'objet de contrats-cadres du Siège avant que de nouveaux produits ou des produits de remplacement ne soient achetés.

La recommandation est en cours d'application.

Le plan de formation de l'Opération a reçu un rang prioritaire, comme il ressort du projet de budget pour l'exercice 2012/13.

pourrait s'attendre à ce que l'établissement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme un pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget des missions pour l'exercice 2012/13 seront fondées sur des priorités clairement définies dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Vu l'importance des fonds alloués à la formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes de formation. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 135).

L'ONUCI veille à ce que les formations demandées contribuent à la mise en œuvre de son mandat, en indiquant le produit auquel ces demandes se rapportent sur le formulaire de demande prévu à cet effet qui, de même que les évaluations des besoins de formation, sont communiquées aux responsables afin qu'ils puissent établir la demande de crédits correspondante.

L'ONUCI recourt aux services de consultants, ce qui lui permet d'assurer davantage de formations en interne, de réduire les coûts, d'adopter la stratégie de formation des formateurs et de garantir ainsi l'efficacité et la rentabilité des programmes de formation.

Une liste des instituts de formation africains a été établie en vue de réduire les frais de voyage. La mission a organisé davantage de formations en coopérant au niveau régional. Par exemple, pour l'exercice budgétaire 2010/11, elle a organisé une formation aux entretiens d'appréciation des compétences en coopération avec la MINUL, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan.

(A/65/743/Add.14)

Le Comité consultatif, inquiet de l'importance des écarts constatés dans l'exécution du budget à la rubrique Transports aériens, insiste sur le fait que les crédits demandés doivent être fondés sur des prévisions réalistes (par. 30).

L'Opération a revu les besoins de sa flotte aérienne pour l'exercice 2012/13 : elle propose de remplacer deux gros avions par des appareils de plus petite taille (le Boeing 757), dont elle partage l'utilisation avec la MINUL, par un Boeing 737, et le DHC-7 par un B-200, et de supprimer un hélicoptère Mi-8.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Au paragraphe 86 c) de son rapport [A/64/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a fait observer qu'on ne trouvait à l'ONUCI aucune preuve claire et vérifiable que les ressources budgétaires étaient convenablement allouées aux produits prévus. Le Comité consultatif compte que l'Opération prendra des mesures correctives et en rendra compte dans son prochain projet de budget (par. 33).

L'élaboration du projet de budget de l'ONUCI nécessite : a) que le mandat de la mission défini par le Conseil de sécurité dans ses résolutions soit examiné; b) qu'un plan de mise en œuvre de ce mandat soit établi; c) que la budgétisation soit axée sur les résultats et que les objectifs et les produits soient précisés; et d) que les ressources humaines et financières nécessaires soient évaluées. Les ressources financières prévues dans le projet de budget pour l'exercice 2012/13 ayant été évaluées après que les produits ont été définis dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, elles correspondent à ces produits.

Le Comité consultatif compte que le Siègne étudiera les moyens de se servir de la nouvelle base de données pour améliorer le suivi de l'application des recommandations des comités des marchés locaux des opérations de maintien de la paix (par. 34).

L'ONUCI recourt actuellement à une feuille de calcul pour recenser les recommandations correspondant aux numéros de dossier, les mesures prises et la date à laquelle elles l'ont été.

(A/66/612)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif confirme que les points soulevés par le Comité des commissaires aux comptes et les recommandations formulées dans son précédent rapport sur le budget de l'ONUCI de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 restent valables. Il espère qu'il en sera dûment tenu compte dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (par. 74).

L'Opération a pris note des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et veille à ce qu'elles soient appliquées dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2012/13 et que des éléments clairs et vérifiables permettent d'établir que les ressources budgétaires ont été convenablement allouées aux produits prévus. Durant l'exercice budgétaire 2011/12, l'Opération a utilisé un programme pour recenser les déplacements effectués à l'intérieur de sa zone d'intervention pendant et après les élections législatives (ressources allouées et objet du voyage) et un code, ajouté dans le système Sun, indique toutes les dépenses liées aux élections. La nouvelle base de données, qui permet de suivre l'application des recommandations des comités des marchés locaux des opérations de maintien de la paix, n'a pu être entièrement constituée, principalement en raison de la situation politique pendant l'exercice 2011/12, au cours duquel la plupart des agents ont été évacués ou mis en congé administratif. Elle devrait être pleinement exploitable à partir de juillet 2012.

Le Comité consultatif encourage l'ONUCI à continuer de rechercher des gains d'efficacité et attend avec intérêt des précisions à ce sujet (par. 75).

Les gains d'efficacité sont indiqués dans le budget pour l'exercice 2012/13.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif espère que l'ONUCI traitera rapidement les demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité (par. 76).

L'ONUCI s'efforce de traiter rapidement 3 demandes d'indemnisation en instance et un montant de 268 000 dollars a déjà été engagé à ce titre.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration exerce un contrôle plus serré sur la comptabilisation en pertes et la liquidation de biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour que les cas en souffrance soient réglés rapidement (par. 138).

La comptabilisation en pertes et la liquidation des biens durables sont en cours et l'Opération veille à ce que le Comité local de contrôle du matériel se réunisse à intervalles réguliers (une fois par semaine) pour faciliter le traitement des cas, à ce que les inspections du Comité local de contrôle soient organisées régulièrement et que les cas soient soumis au Comité local et au Comité central de contrôle du matériel dans les meilleurs délais en vue de leur comptabilisation en pertes. Au 20 mars 2012, le nombre de cas en souffrance était de 829, représentant une valeur totale nette de 1 965 270,08 dollars.

Le Département de l'appui aux missions s'est rangé à la recommandation du Comité qui a demandé à nouveau que l'Administration renforce la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués et les écarts rapidement examinés et corrigés (par. 159).

Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks effectue des vérifications physiques annuelles destinées à comptabiliser les biens de la mission. En outre, le Groupe communique des rapports périodiques aux unités de comptabilité autonome aux fins de suivi et de rapprochement des écarts, de façon à assurer une exactitude et une comptabilisation parfaites. Le Groupe ne cesse de s'efforcer d'atteindre une comptabilisation à 100 % des biens de l'ONU et prend les mesures voulues pour y parvenir en planifiant et en organisant des vérifications physiques exhaustives dans toute la zone de l'Opération, en fournissant des informations sur la comptabilisation des biens et en appelant à la vigilance sur leur stockage et leur usage. Au 20 mars 2012, les actifs vérifiés par le Groupe (15 440) représentaient 88,72 % du total. Les actifs restants se chiffraient à 1 964 et devraient tous avoir été vérifiés avant la fin de l'exercice en cours.

Le Comité recommande : a) que l'Administration mette en place un mécanisme permettant de suivre l'application des recommandations du Comité des marchés du Siège et prenne des mesures appropriées dans les meilleurs délais lorsque des problèmes sont signalés; et b) que le Département de l'appui aux

Le comité local des contrats signale qu'une amélioration sensible a été apportée à la présentation des marchés. Toutes les recommandations font l'objet d'un suivi de la part de la Section des achats et sont soumises dans les meilleurs délais au comité.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

missions demande au comité local des contrats de l'ONUCI de prendre des mesures analogues (par. 192).

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département de l'appui aux missions, en coordination avec la Division des achats : a) veille à réduire le nombre de dossiers présentés a posteriori; et b) demande à la MONUSCO et l'ONUCI de conserver une trace de tous ces dossiers et de les surveiller (par. 207).

La Section des achats surveille de près tous les dossiers présentés a posteriori et les cas de ce type ont sensiblement diminué. Au cours de l'exercice 2010/11, on a enregistré 10 cas de dossiers présentés en partie ou totalement a posteriori. Pour l'exercice 2011/12, on ne relève actuellement qu'un cas de dossier présenté en partie a posteriori, ce qui indique une nette tendance à la baisse.

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/65/271 (Vol. II)]

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Les opérations n'étaient pas conformes aux normes de sécurité élémentaires et essentielles pour faciliter une évacuation efficace en cas d'urgence. En particulier, les listes d'effectifs n'étaient pas à jour; le dispositif de relais n'était pas opérationnel; et les missions n'effectuaient pas de contrôles radio complets (par. 24).

La Section de la sécurité a pris les mesures voulues pour renforcer ses services à l'occasion des élections parlementaires de décembre 2011 :

- a) La liste des effectifs est mise à jour tous les mois et les statistiques relatives au personnel sont soumises au Département de la sûreté et de la sécurité toutes les semaines;
- b) Les quelques irrégularités constatées dans la liste des effectifs sont imputables au fait que des fonctionnaires changeaient de domicile sans en informer la Section de la sécurité. Des messages sont diffusés périodiquement pour rappeler aux fonctionnaires qu'ils doivent informer la Section chaque fois qu'ils changent de domicile. En outre, des contrôles ponctuels sont effectués pour s'assurer que les fonctionnaires se conforment à cette obligation;
- c) Le dispositif de relais ne fonctionnait pas bien car les relais eux-mêmes étaient évacués, les directeurs de programmes estimant qu'ils ne faisaient pas partie du personnel essentiel. La Section de la sécurité offre périodiquement une formation aux relais;
- d) Les fonctionnaires ne répondant pas aux contrôles radio, les hauts responsables de l'Opération ont pris de nouvelles dispositions pour faire en sorte que ces contrôles obligatoires soient mieux respectés, notamment en diffusant régulièrement des messages à l'ensemble du personnel et en prenant les mesures qui s'imposent à l'encontre des membres qui ne répondent pas aux contrôles radio programmés.

L'ONUCI avait exercé un contrôle insuffisant de la gestion des marchés. Les intérêts de l'Organisation s'en trouvaient compromis, car les garanties de bonne fin et couvertures d'assurance indispensables n'avaient pas été obtenues pour la plupart des marchés sur lesquels l'audit a porté (par. 115).

Les demandeurs de biens et services de l'ONUCI n'avaient pas une idée claire de leurs rôles et responsabilités dans la passation des marchés et ne s'acquittaient donc pas toujours efficacement de leurs fonctions (par. 116).

Quatre des six postes d'administrateur de l'Équipe Déontologie et discipline, dont celui du chef de section, étaient restés inoccupés pendant près d'un an. L'ONUCI a expliqué cette situation par des retards dans le processus de recrutement. L'absence de capacités entravait le travail de l'Équipe et limitait le temps consacré à l'examen des rapports d'investigation, l'une des principales fonctions de l'Équipe (par. 117).

Le BSCI a établi à titre préliminaire qu'un observateur militaire avait eu des relations sexuelles avec son employée de maison âgée de 16 ans et qu'un enfant en était né (par. 119).

Il a été remédié à cette situation. Tous les marchés concernés contiennent désormais des garanties de bonne fin et des couvertures d'assurance, et la documentation requise est réunie.

La Section des achats a lancé et continue d'organiser des stages de formation visant à sensibiliser les demandeurs de biens.

L'Équipe Déontologie et discipline de l'ONUCI compte cinq postes d'administrateur, dont un seul est vacant : celui de spécialiste principal de déontologie et discipline. Elle est dirigée par un responsable par intérim et le processus de recrutement est en cours en vue de pourvoir ce poste.

Le rapport de la Division des investigations indique qu'un observateur militaire en poste à l'ONUCI a effectivement eu des relations sexuelles avec une mineure ivoirienne de 17 ans, qui travaillait chez lui comme employée de maison. Le Gouvernement du pays d'origine de l'observateur militaire a été dûment informé de la situation afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées, notamment éclaircir la question de revendication de la paternité. L'Équipe Déontologie et discipline va donner suite en prenant les mesures qui s'imposeront, en ce qui concerne particulièrement l'assistance aux victimes, notamment l'enfant né de cet écart de conduite de la part de l'observateur.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie suivante est employée s'agissant des changements proposés dans les ressources humaines (voir sect. I) :

- **Création d'un poste** : Proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un bureau autre que celui auquel il est affecté;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer de classe un poste autorisé, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes de vacataire ou de prestataire titulaire de contrat de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international autorisés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

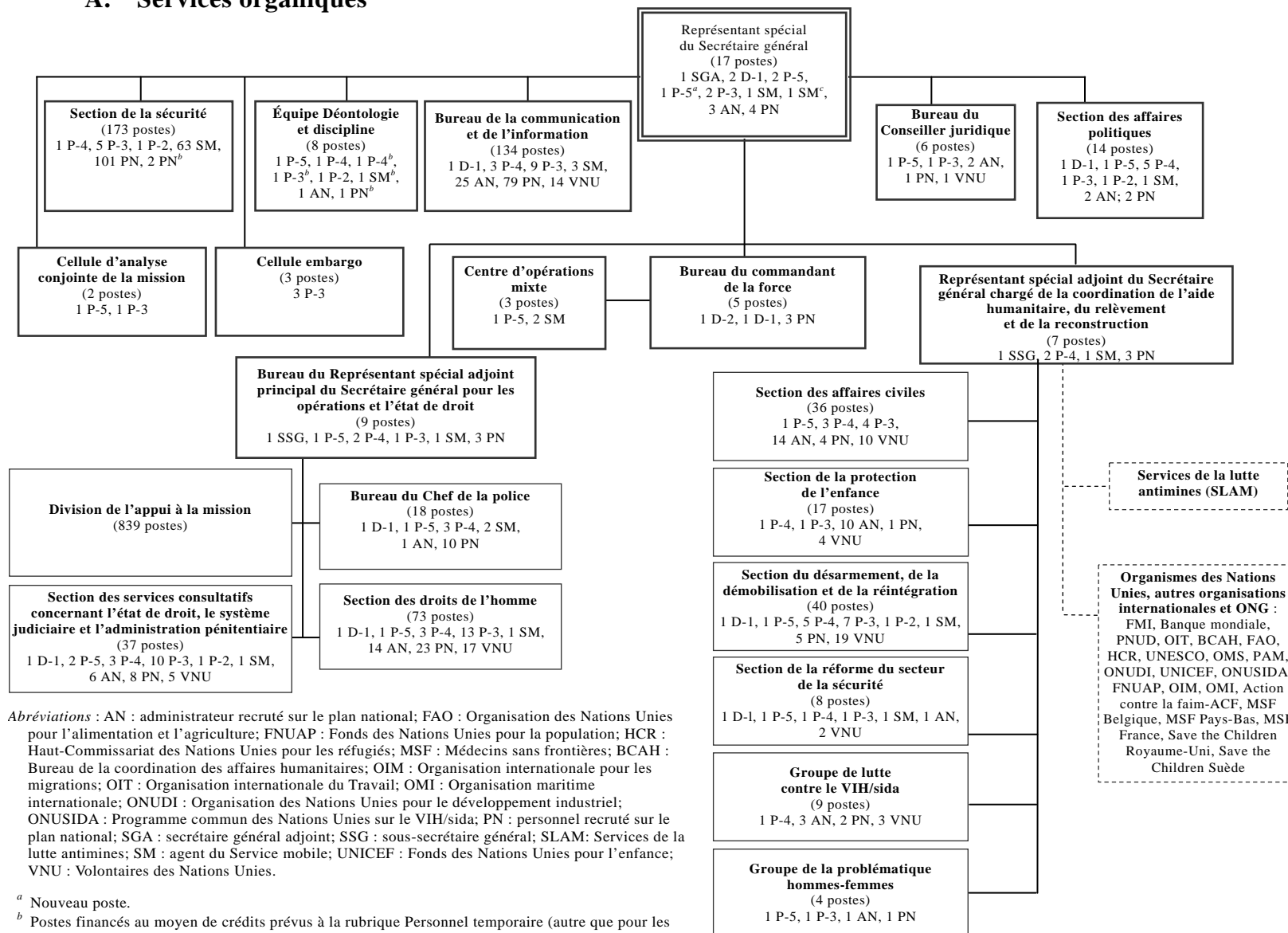
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



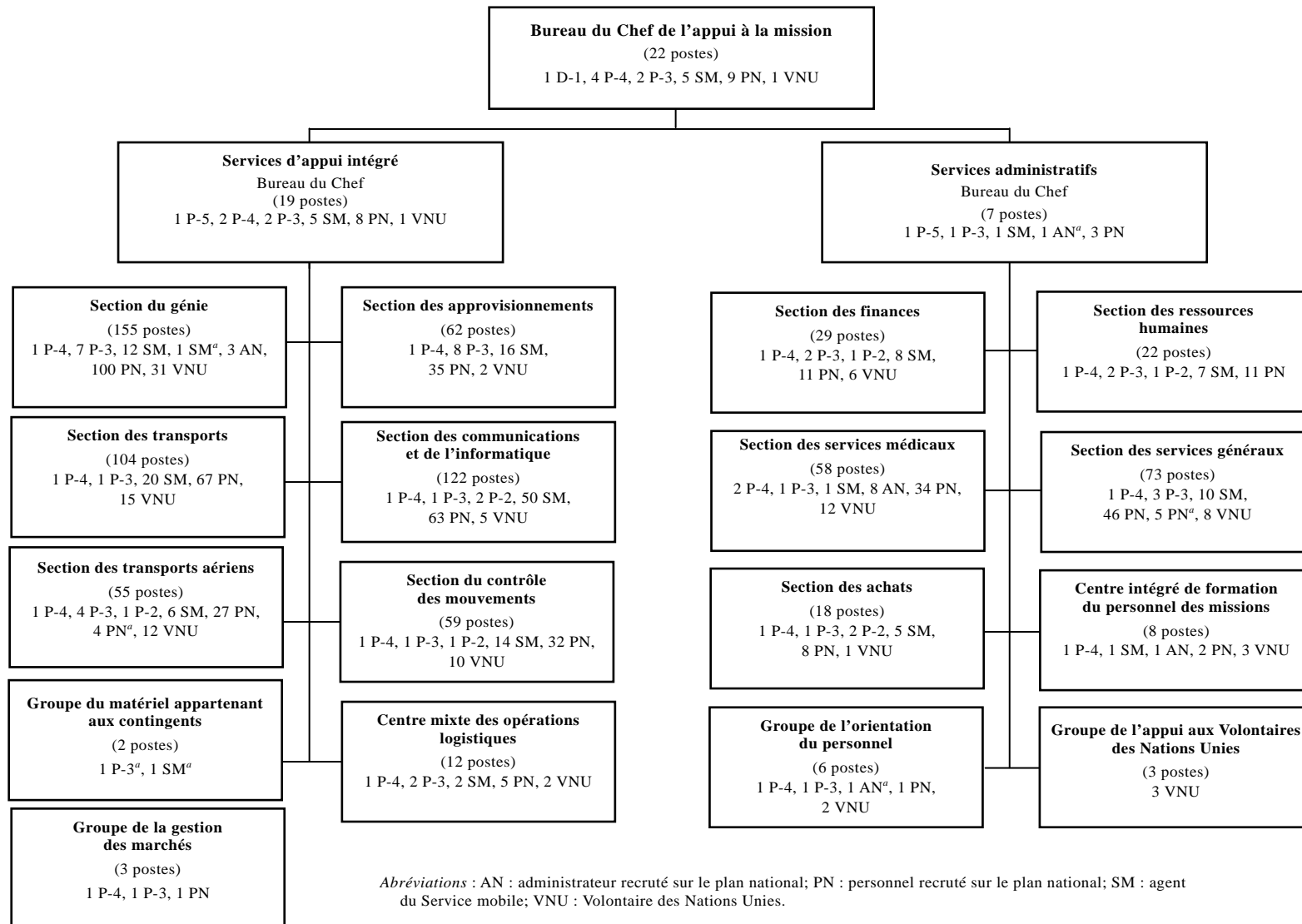
Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour les réfugiés; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; MSF : Médecins sans frontières; BCAF : Bureau de la coordination des affaires humanitaires; OIM : Organisation internationale pour les migrations; OIT : Organisation internationale du Travail; OMI : Organisation maritime internationale; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PN : personnel recruté sur le plan national; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SLAM : Services de la lutte antimines; SM : agent du Service mobile; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; VNU : Volontaires des Nations Unies.

^a Nouveau poste.

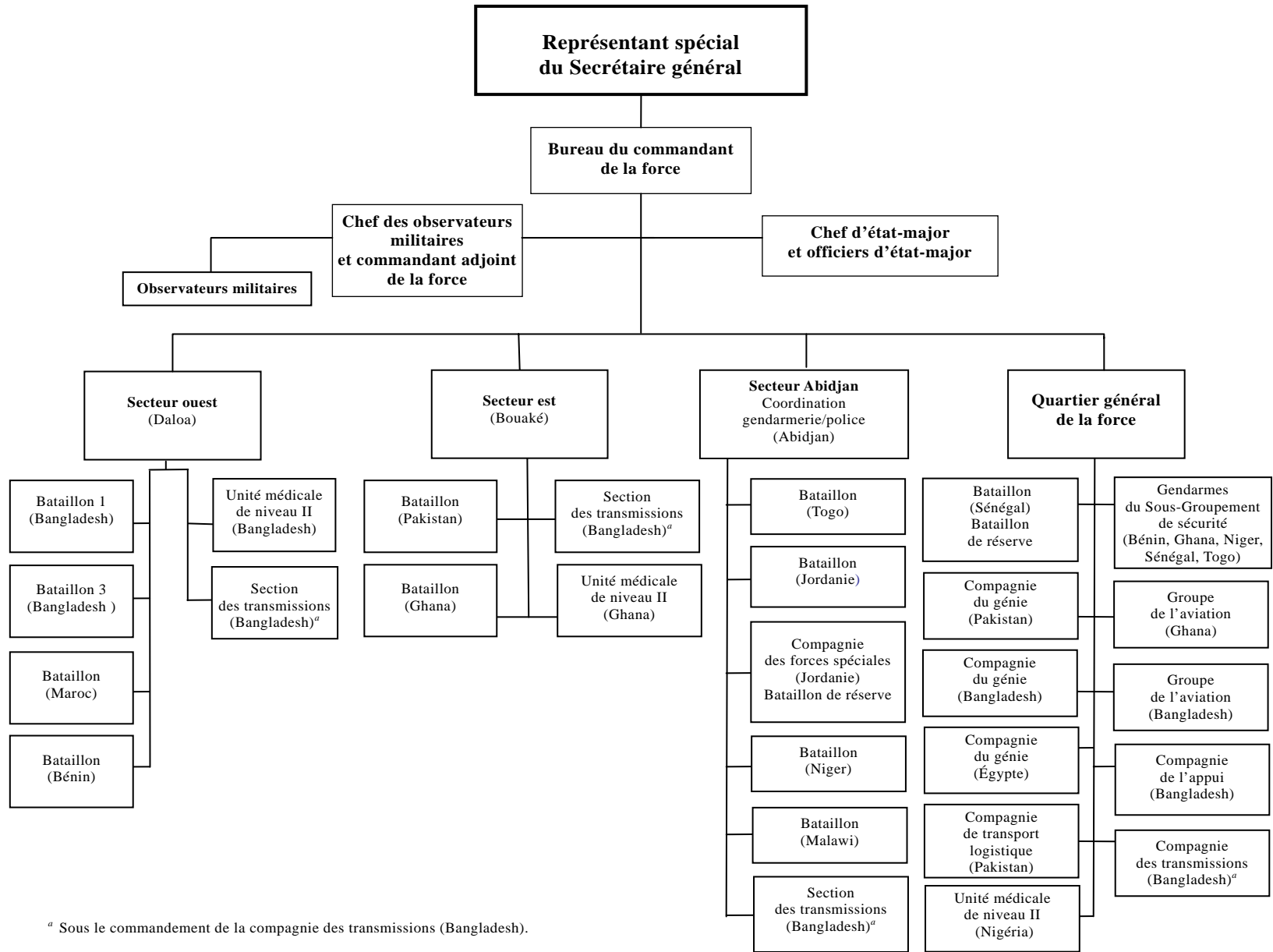
^b Postes financés au moyen de crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Poste réaffecté.

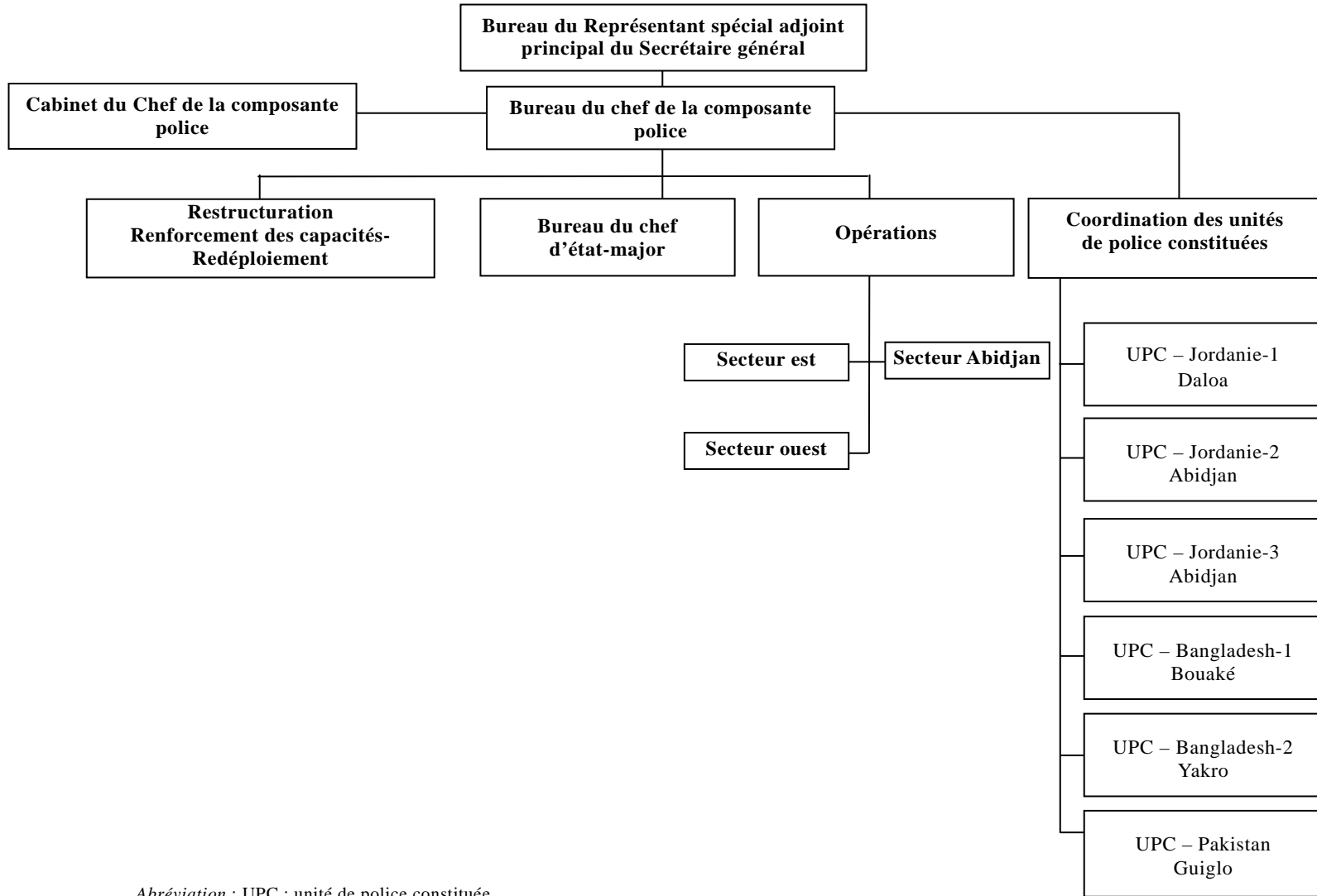
B. Services administratifs



C. Composante militaire



D. Composante police



Abréviation : UPC : unité de police constituée.

Annexe III

Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
1. Consolidation de la paix et protection des droits de l'homme	1.1 Recouvrement par les particuliers de l' <i>usus</i> de leurs biens ou indemnisation des personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Publication et diffusion auprès du grand public des lois relatives aux biens fonciers et de la législation en vigueur en matière d'occupation des terres • Création de comités locaux chargés de la restitution des biens à leurs propriétaires légitimes • Renforcement des capacités institutionnelles des autorités nationales et locales concernant le règlement des litiges fonciers et la restitution des biens 	Ministères de la justice, de l'intérieur, de la solidarité Organisations non gouvernementales : CARE, Conseil norvégien pour les réfugiés, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains
	1.2 Exercice sans restriction par les habitants de leurs droits et de leurs devoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance par le grand public des lois applicables aux questions d'identification et de nationalité • Accès à l'assistance juridique pour les particuliers ne disposant pas de documents officiels • Rétablissement et modernisation des services d'état civil • Estimation du nombre de personnes sans papiers • Enregistrement de chaque naissance en bonne et due forme 	Ministères de la justice, de l'intérieur, des affaires étrangères, de la solidarité, du plan et du développement Organisations non gouvernementales : Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires, Conseil norvégien pour les réfugiés, Comunità di Sant'Egidio ONUCI : section des affaires civiles, UNICEF
	1.3 Vie collective et activités professionnelles pratiquées ensemble par les membres des communautés touchées par le conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des populations locales à la construction ou à la remise en état des infrastructures • Consolidation de la culture et de l'apprentissage de la paix • Mise en place et en service d'un mécanisme de surveillance et de protection des droits de l'homme (y compris des droits de l'enfant) • Renforcement des comités locaux pour la paix et la protection 	Ministères de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant, de l'emploi, de l'éducation nationale, Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, Comité national de pilotage du redéploiement de l'administration, UNICEF

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
1.4 Liberté de circulation des personnes et des biens dans le pays		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des populations locales visant à prévenir l'usage illégal des armes • Contrôle effectif du respect des droits de l'homme • Sensibilisation des populations locales et des forces de défense aux droits de l'homme • Connaissance des principes républicains et des normes internationales dans les rangs de l'armée 	<p>Organisations non gouvernementales : Afrique secours et assistance, Association de soutien à l'autopromotion sanitaire, Caritas, Mutuelle pour le développement, la santé et la sécurité alimentaire, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés, Conseil danois pour les réfugiés, Search for Common Ground, Care International, Save the Children UK (Royaume-Uni), Save the Children SW (Suède), Solidarités</p> <p>Ministères de la justice, de l'intérieur, de la défense, de la famille, de la femme et de l'enfant, du plan et du développement, et des affaires étrangères, Coordination de la politique nationale sur les armes légères</p> <p>ONU CI : section de l'état de droit, Police des Nations Unies</p>
2. Gouvernance	2.1 Une administration ivoirienne plus efficace, plus transparente et plus responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de prospective, de planification et de contrôle • Renforcement des capacités dans les domaines de la planification et du suivi des politiques publiques et de l'évaluation de celles-ci 	<p>Présidence de la République (Inspection générale d'État), Cabinet du Premier Ministre, Ministères du plan et du développement, de l'économie et des finances, de la fonction publique</p> <p>Organisations non gouvernementales : associations locales, organisations de la société civile, Association des consommateurs, Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	2.2 Instauration de processus électoraux ouverts à tous et démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités en matière de gestion des processus électoraux conforme aux normes internationales • Renforcement des capacités relatives à la participation des médias et de la population au processus démocratique 	<p>Cabinets du Président et du Premier Ministre, Ministères de l'intérieur, de la défense, de l'économie et des finances, de la justice, de la famille, de la femme et de l'enfant, de la communication, Institut national de la statistique, Commission nationale de supervision de l'identification, Conseil économique et social, Fonds de développement de la formation professionnelle, partis politiques, médias</p> <p>ONUCI : Bureau de l'assistance électorale, Groupe de la problématique hommes-femmes, Bureau de la communication et de l'information</p>
	2.3 Protection des droits fondamentaux par les institutions démocratiques (pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire)	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un cadre institutionnel applicable dans les domaines de la protection, de la sécurité et de la promotion des droits de l'homme qui respecte les normes internationales • Fonctionnement effectif et efficace de l'appareil judiciaire dans le pays • Mise en place de mécanismes assurant l'indépendance du fonctionnement de la justice et des forces de sécurité • Modification du cadre juridique en vigueur dans les domaines de la justice et de la sécurité visant à intégrer les normes internationales applicables en matière de protection des droits de l'homme et de l'enfant • Renforcement des capacités des organisations de la société civile en général et des associations de 	<p>Cabinets du Président et du Premier Ministre, Ministères de l'intérieur, de la défense, de la justice, de la famille, de la femme et de l'enfant, UNICEF</p> <p>Organisations non gouvernementales : Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Mouvement ivoirien des droits humains, Forum ivoirien de la sécurité, groupes locaux, Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie</p> <p>ONUCI : section de l'état de droit, Police des Nations Unies, section de la protection de l'enfance</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		défense des droits de l'homme en particulier	
		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de détention 	
	2.4 Concrétisation de la décentralisation et du développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de lois de décentralisation applicables • Renforcement des capacités des collectivités locales • Mise en place des mécanismes financiers nécessaires à la décentralisation • Association sans exclusive des groupes locaux aux processus décisionnels locaux • Renforcement des capacités des organisations de la société civile destiné à faciliter la participation de celles-ci au processus de développement local • Renforcement des médias au service d'une communication plus responsable 	<p>Cabinet du Premier Ministre, Ministères de l'intérieur, du plan et du développement, de l'économie et des finances, de la communication, collectivités locales, Fonds de développement de la formation professionnelle, Secrétariat national à la gouvernance et au renforcement des capacités</p> <p>Organisations non gouvernementales : associations locales de protection des droits de l'homme</p> <p>ONU CI : section des affaires civiles, Bureau de la communication et de l'information, PNUD</p>
	2.5 Prise en compte appropriée, au niveau des politiques et des programmes, de l'équilibre entre les sexes et des droits fondamentaux des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte appropriée de la problématique hommes-femmes vue sous l'angle national et local dans les cadres institutionnels et les politiques nationales • Autonomisation des femmes et accroissement de leur participation à la prise de décisions • Renforcement des mesures nationales de lutte contre la violence sexiste 	<p>Cabinets du Président et du Premier Ministre, Ministères de la famille, de la femme et de l'enfant, du plan et du développement, de l'économie et des finances, de l'agriculture, du commerce, de la fonction publique, de l'enseignement technique, de l'éducation nationale, de la santé (anciennement Ministère de la santé et de l'hygiène publique), collectivités locales</p> <p>Organisations non gouvernementales : associations s'occupant d'égalité des sexes et de questions communautaires locales</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
3. Services sociaux essentiels	3.1 Renforcement de l'égalité d'accès des filles et des garçons à l'éducation de base et augmentation du nombre d'enfants terminant le cycle primaire	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'offre éducative préscolaire et primaire • Augmentation du nombre d'enfants ayant accès aux cantines scolaires • Mise en œuvre du plan national d'éducation pour les filles • Sensibilisation de la population au droit de l'enfant à l'éducation • Promotion de l'alphabétisation des femmes • Financement public garantissant la gratuité de l'éducation • Renforcement des moyens en personnel pour l'enseignement de base • Renforcement de l'éducation extrascolaire pour les enfants et les adolescents • Reconnaissance des systèmes d'enseignement extrascolaires par le Ministère de l'éducation nationale • Amélioration des conditions pédagogiques et matérielles • Création d'un environnement scolaire adapté aux enfants • Amélioration de la situation des enfants du point de vue sanitaire • Mise en œuvre des réformes institutionnelles du système éducatif 	<p>ONU CI : Groupe de la problématique hommes-femmes, UNICEF</p> <p>Ministères de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, de la jeunesse, des sports, de la santé, de la famille, de la femme et de l'enfant, collectivités locales, groupes locaux, organisations non gouvernementales, UNICEF</p>
	3.2 Augmentation de l'offre et de la demande en matière de soins	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès à des soins de qualité et à des interventions décisives pour les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans 	<p>Ministères de la santé, de la jeunesse, du plan et du développement, collectivités locales, institutions de formation, organisations non gouvernementales, UNICEF</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'offre et de la qualité des services de vaccination • Amélioration de l'état nutritionnel des femmes enceintes, des femmes allaitantes et des enfants de moins de 5 ans • Amélioration de la qualité des documents de politique générale et des directives applicables en matière de services sanitaires • Renforcement des districts sanitaires du centre, du nord et de l'ouest • Remise en état des structures sanitaires • Amélioration de la gestion des médicaments et autres moyens médicaux • Réinsertion sociale • Redéfinition du système d'assurance maladie universelle • Renforcement du système de surveillance épidémiologique • Traitement adéquat des maladies endémiques • Amélioration des capacités d'intervention en cas de situation d'urgence humanitaire • Renforcement du programme national de nutrition • Stabilité du cadre juridique et politique du secteur de la santé • Renforcement des services intégrés de santé procréative et sexuelle • Renforcement du cadre juridique du programme national de la santé de la reproduction • Augmentation de l'offre et de la demande en ce qui concerne les 	

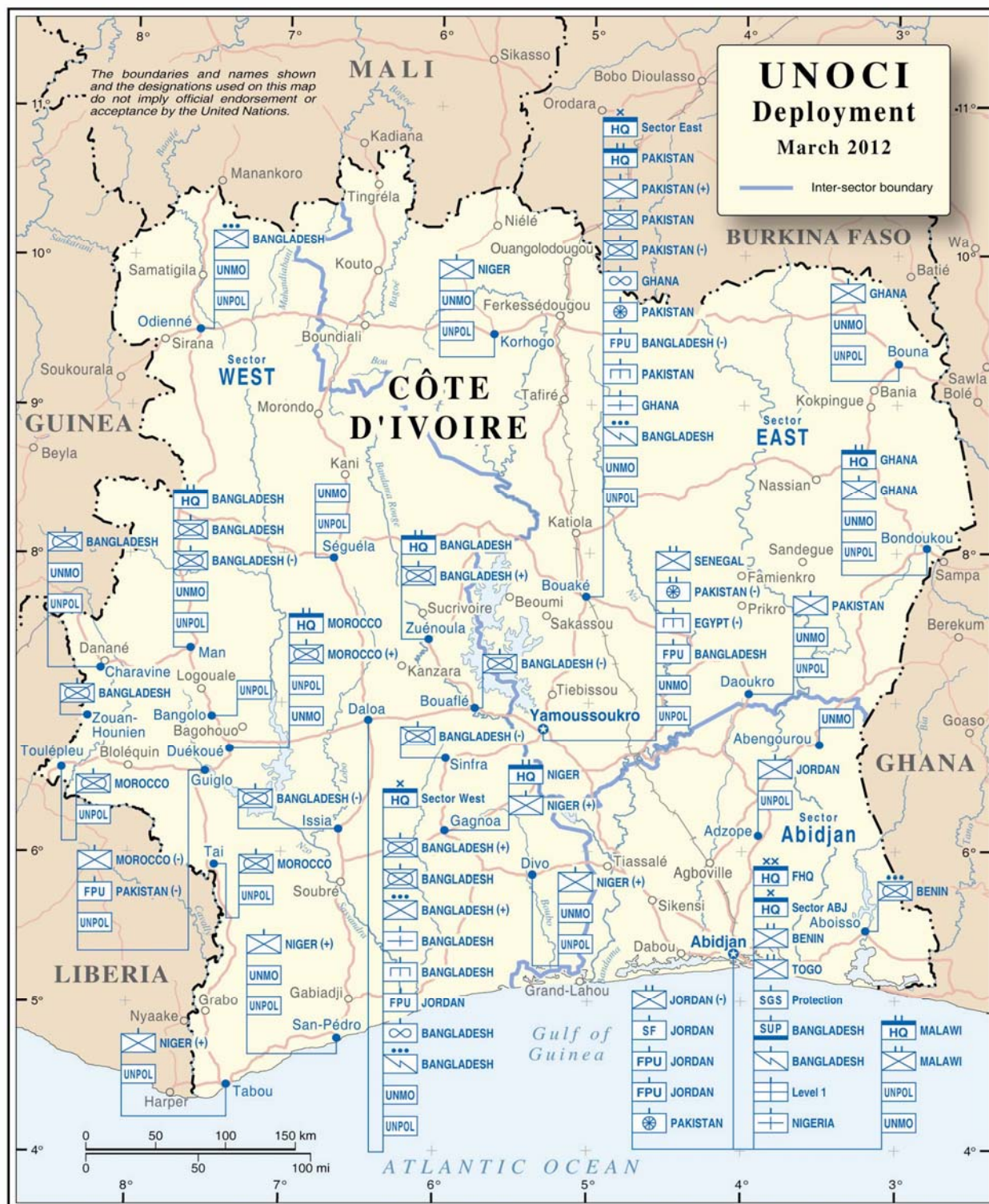
<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		services intégrés de santé procréative et sexuelle pour les adolescents et les jeunes	
3.3 Renforcement des services et des moyens globaux de lutte contre le VIH/sida		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des dispositifs de coordination et d'appels de fonds à l'appui de la lutte menée nationalement • Renforcement des capacités de contrôle et d'évaluation des structures gouvernementales • Plan stratégique national de lutte contre le sida (2011-2015) • Accès des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables aux services de prévention • Accès des personnes infectées au VIH/sida et de leur entourage aux bienfaits du système de santé publique global • Élimination de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et réduction des nouvelles formes d'infection pédiatrique • Renforcement de la stratégie de protection des droits des personnes touchées par le VIH/sida • Renforcement des capacités d'intervention en cas de situation d'urgence humanitaire 	Ministères de la lutte contre le sida et de la jeunesse, organisations non gouvernementales, UNICEF
3.4 Accès équitable de la population, en particulier des femmes et des enfants, à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et aux services énergétiques		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès aux services d'hygiène et d'approvisionnement en eau potable • Amélioration des infrastructures d'assainissement et de leur entretien • Renforcement des services de distribution d'énergie • Renforcement des capacités techniques et de l'équipement des partenaires locaux 	Ministères des infrastructures économiques, de la santé, de l'intérieur, des mines, de l'énergie, de la salubrité urbaine, Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), entreprises privées, collectivités locales, organisations non gouvernementales, UNICEF

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Accès de la population aux pratiques optimales en matière d'hygiène • Modification du cadre institutionnel et juridique relatif à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène 	
	3.5 Renforcement de la protection des groupes vulnérables (les femmes et les enfants) contre toute forme de maltraitance, d'exploitation et de violence	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la population visant à prévenir les risques d'exclusion, de maltraitance, d'exploitation et de violence • Détection et dénonciation des cas de maltraitance, d'exploitation et de violences, et prise en charge des victimes • Modification du cadre juridique applicable en vue de renforcer la protection des groupes vulnérables et des victimes de rejet, de maltraitance, d'exploitation et de violences • Amélioration de l'accès des enfants à la justice et à la protection de la loi 	<p>Ministères de la famille, de la femme et de l'enfant, de la santé, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, de la justice, UNICEF</p> <p>Organisations non gouvernementales : organisations nationales et internationales</p>
4. Reprise économique et sécurité alimentaire	4.1 Renforcement des capacités du pouvoir central et des collectivités locales en matière de gouvernance économique et de politiques de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gestion des ressources publiques • Renforcement des capacités nationales et locales en matière d'élaboration de politiques de réduction de la pauvreté et de croissance • Prise en compte de la problématique hommes-femmes par les institutions associées au processus budgétaire <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des partenariats stratégiques • Amélioration des moyens nationaux de collecte, d'analyse et de communication de données • Programme national de sécurité alimentaire 	<p>Ministères du plan et du développement, de l'économie et des finances, du commerce, de l'industrie, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, de l'intérieur, de la famille, de la femme et de l'enfant, de la justice</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement de la connaissance des incidences du VIH/sida dans les régions rurales • Renforcement des capacités nationales en ce qui concerne les politiques et stratégies relatives à la sécurité alimentaire • Mise en place de dispositifs d'alerte rapide en cas de crise alimentaire 	
	4.2 Redynamisation du secteur privé en vue de relancer l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'une politique industrielle (à court et à moyen terme) axée sur le processus de transformation des ressources existantes • Renforcement des capacités des institutions chargées de la réglementation • Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises • Amélioration de la connaissance des incidences du sida sur le secteur privé 	Ministère des ressources animales et halieutiques, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	4.3 Mise en place de mécanismes de création d'emplois en faveur des populations locales, notamment les jeunes, les femmes et les déplacés	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement rural à l'intention des jeunes et des femmes • Amélioration de la formation des groupes vulnérables • Amélioration de l'accès des populations locales et des groupes vulnérables aux services financiers • Création d'entreprises et d'autres activités générant des revenus pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables 	Ministères de l'agriculture et de la solidarité, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile
	4.4 Accès des ménages vulnérables à des aliments de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux semences • Réduction des pertes post-récolte • Formation à l'exercice d'activités agroalimentaires génératrices de revenus 	Ministères de l'agriculture et de la solidarité

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
5. Environnement	<p>5.1 Mise en conformité des politiques, mécanismes et cadres juridiques avec la gestion durable de l'environnement</p> <p>5.2 Participation de l'ensemble de la société civile à la gestion durable de l'environnement</p> <p>5.3 Amélioration de l'appréhension des enjeux de la biotechnologie, des changements climatiques et des catastrophes naturelles et technologiques par les pouvoirs publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques des institutions nationales • Sensibilisation appropriée des autorités centrales et locales à l'importance de la question environnementale • Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales • Renforcement des partenariats public-privé • Mise en place de dispositifs de gestion locale des problèmes d'environnement • Sensibilisation des populations locales à la protection et à la gestion durable de l'environnement et renforcement de leurs capacités dans ce domaine • Création d'activités génératrices de revenus propices à l'amélioration de la protection des forêts classées • Mise en place de mécanismes d'évaluation des risques liés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques • Élaboration et entrée en application de textes relatifs à la planification et à l'atténuation des risques • Mise en place de systèmes d'alerte rapide et de plans de secours nationaux • Sensibilisation de la population 	<p>Ministères de l'environnement, des eaux et forêts, du plan et du développement, de l'agriculture, de l'intérieur, de la salubrité publique, des ressources animales et halieutiques, Chambre de commerce et d'industrie, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile</p>

Carte



Map No. 4220 Rev. 39 UNITED NATIONS
March 2012 (Colour)

Department of Field Support
Cartographic Section